



Observatoire français
des drogues et des
tendances addictives

Juillet 2025

Études et recherche

Théma
Revue de littérature

Dalong Li,
Antoine Philippon,
Olivier Le Nézet,
Vincent Eroukmanoff,
Eric Janssen
et Stanislas Spilka

RAPPORTS

OPINIONS ET REPRÉSENTATIONS DES FRANÇAIS SUR LES DROGUES EN 2023

SOMMAIRE

SYNTHÈSE	3
INTRODUCTION	4
CONNAISSANCES SUR LES DROGUES	5
Drogues citées spontanément	5
Les addictions citées spontanément	7
Sentiment d'être bien informé sur les drogues	7
Connaissance des Français sur les usages de drogues	8
DANGEROUSITÉ PERÇUE DES DROGUES	11
Comparaison de la dangerosité perçue de différents comportements dont les usages de drogues en 2023	11
Comparaison de la dangerosité perçue des principales drogues entre 1999 et 2023	12
Détail de l'évolution de la dangerosité perçue du cannabis	12
PERCEPTION DES USAGERS DE DROGUES	15
La drogue, un motif de préoccupation pour la société française ?	15
Représentations des Français sur les usagers d'alcool, de cannabis, de cocaïne et d'héroïne	16
Des opinions structurées par la proximité à l'usage de drogues	18
Évolution des représentations des Français sur les usagers de drogues	20
OPINIONS DES FRANÇAIS CONCERNANT LA RÉPONSE PUBLIQUE LIÉE AUX DROGUES	23
Limiter la consommation d'alcool : opinions sur les politiques de santé	23
Opinions des Français concernant les dispositifs de réduction des risques et des dommages	24
Opinions des Français concernant la législation sur les drogues	27
LES FACTEURS ASSOCIÉS AUX OPINIONS DES FRANÇAIS SUR LES DROGUES ET LES USAGES	32
CONCLUSION	37
MÉTHODOLOGIE	38
BIBLIOGRAPHIE	38
REMERCIEMENTS	38

> Pour citer ce rapport : Li D., Philippon A., Le Nézet O., Eroukmanoff V., Janssen E., Spilka S. (2025) Opinions et représentations des Français sur les drogues en 2023. Paris, OFDT, coll. Rapports, 39 p.

SYNTHÈSE

- En 2023, le cannabis et la cocaïne demeurent les drogues les plus souvent citées spontanément par les Français. Si le cannabis reste la drogue de référence, la notoriété de la cocaïne progresse nettement, 74 % des Français l'ont mentionnée contre 53 % en 2018.
- Si l'alcool et le tabac ne sont perçus comme des drogues que par un quart des Français, en revanche, une majorité d'entre eux considère ces deux substances comme les premières causes d'addiction, à l'instar des drogues illicites.
- Entre 1999 et 2018, la part des Français s'estimant bien informés sur les drogues a augmenté de 58 % à 68 %, mais celle-ci a reculé à 63 % en 2023.
- La dangerosité perçue de la cocaïne, de l'héroïne et du cannabis a baissé depuis 25 ans : 38 % des Français considèrent, en 2023, le cannabis dangereux dès l'expérimentation contre 54 % en 1999. L'alcool et le tabac sont, en revanche, perçus plus dangereux.
- Les opinions négatives à l'égard des usagers de drogues continuent en 2023 de façonner les représentations. Environ, neuf Français sur dix considèrent les usagers de cocaïne et d'héroïne comme « dangereux pour leur entourage » et plus de la moitié estime qu'ils « cherchent à entraîner les jeunes ».
- À l'exception du cannabis, la part des Français estimant que ceux qui consomment des drogues sont des « personnes malades » est en augmentation continue depuis 2008.
- La part des Français considérant important d'informer les consommateurs de drogues sur la façon la moins dangereuse de la consommer est passée de 40 % en 2018 à 50 % en 2023. Par ailleurs, la dépénalisation des usages de drogues illicites, dont le cannabis, est une proposition qui reste rejetée par une majorité de Français.

INTRODUCTION

Pour la sixième fois depuis 1999, l'OFDT dresse le panorama des opinions de la population française sur les drogues et les politiques publiques qui y sont associées grâce au dispositif d'enquête sur les représentations, opinions et perceptions sur les psychotropes (EROPP). Dans son rapport d'analyse des premières données EROPP, l'OFDT écrivait que cette enquête vise à établir « un tableau de bord des croyances et opinions des Français en matière de toxicomanie ». Il s'agit ainsi de rendre compte à la fois des impacts perçus de la politique publique et de décrire la diversité des représentations, afin d'aider à la mise au point d'actions d'information et de prévention.

Le présent rapport offre une synthèse de ces opinions et représentations sur les drogues en 2023, une description des résultats à la lumière de cadres législatifs et institutionnels en vigueur ainsi que des évolutions depuis 1999, vague à partir de laquelle la comparabilité avec les précédentes éditions de l'enquête est assurée. Les résultats de l'édition 2023 s'appuient sur les réponses collectées auprès d'un échantillon représentatif de 2 718 adultes âgés de 18 à 75 ans résidant en France hexagonale, interrogés entre le 22 mars et le 29 juillet 2023, et s'organisent de la manière suivante :

- Une première partie aborde les connaissances des Français relatives aux drogues. Quelles sont les drogues et les addictions couramment citées ? À quel point les Français se sentent-ils informés sur ces thématiques ?
- La deuxième partie s'attache à décrire la perception que les Français ont de la dangerosité associée à la consommation des principales drogues. À quel point ces pratiques sont-elles jugées dangereuses comparées à d'autres pratiques délétères pour la santé ? À partir de quelle fréquence de consommation l'usage des différentes drogues est-il considéré comme dangereux pour la santé ?
- La troisième partie s'intéresse aux représentations que se font les Français des usagers de drogues. Sont-ils pleinement perçus comme responsables ? Sont-ils au contraire perçus comme des personnes malades ? Ces représentations diffèrent-elles en fonction de la drogue considérée ?
- Une quatrième partie étudie les opinions des Français relatives à la réponse publique face aux drogues. Comment les dispositifs de réduction des risques (RdR) sont-ils perçus par la population ? Les Français sont-ils en accord avec les dispositifs prévus par la législation actuelle sur les drogues ?
- Enfin, pour terminer, une dernière partie explore quelques-uns des principaux facteurs associés aux opinions et représentations. Dans quelle mesure, par exemple, le fait d'avoir déjà consommé ou non du cannabis ou une autre drogue illicite est-il associé à des opinions différentes sur les drogues illicites ?

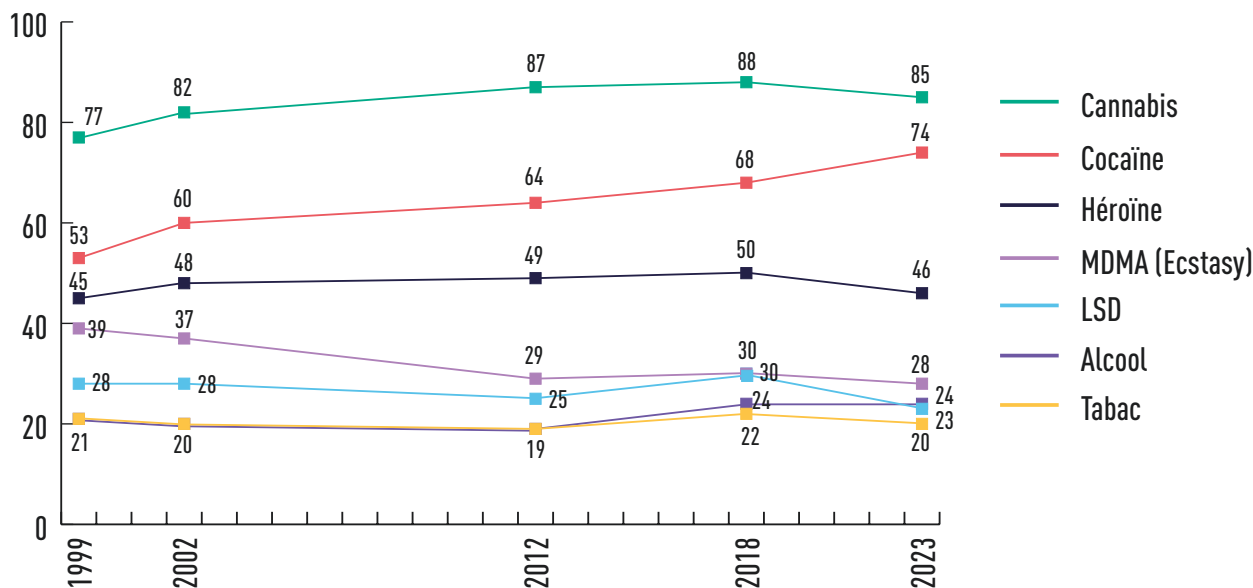
CONNAISSANCES SUR LES DROGUES

Drogues citées spontanément

Cette question ouverte, qui introduit le module sur les opinions et représentations du dispositif EROPP, vise à suivre l'émergence de nouveaux produits au niveau des perceptions du public. Une des idées sous-jacentes est d'appréhender dans quelle mesure l'alcool et le tabac sont considérés comme drogues. La question telle qu'elle est formulée « quelles sont les principales drogues que vous connaissez ne serait-ce que de nom ? » est généralement comprise par les répondants comme concernant de fait les drogues illicites telles le cannabis, la cocaïne, l'héroïne... La fréquence de citation du tabac ou de l'alcool comparativement à celle du cannabis laisse entendre que les Français continuent, en 2023, d'opposer « les drogues » qui sont avant tout des drogues illicites, d'une part, et le tabac et l'alcool, d'autre part.

Le cannabis et la cocaïne ressortent comme les deux drogues qui s'imposent à l'esprit de la plupart des Français lorsqu'on les interroge : 85 % de citations pour le cannabis et 74 % pour la cocaïne en 2023. Viennent ensuite l'héroïne (46 % de citation), la MDMA/ecstasy (28 %), l'alcool (24 %), le LSD (23 %) et le tabac (20 %) (figure 1). La cocaïne est la drogue dont le taux de citations a le plus évolué entre 1999 et 2023, passant de 53 % à 74 %. Cette augmentation est à mettre en lien avec celle des taux d'usage de cocaïne au cours de la période : en 2000, seulement 0,3 % des Français de 18 à 64 ans avaient consommé de la cocaïne au cours de l'année contre 2,7 % en 2023 (Spilka *et al.*, 2024). Le taux de citations du cannabis a également augmenté de 8 points, celui de l'alcool a augmenté de 3 points, tandis que celui du tabac ne connaît pas d'évolution et celui de la MDMA/ecstasy a diminué de 11 points.

Figure 1. Évolution de la part des Français citant spontanément chaque drogue (en %)



Source – Enquêtes EROPP-OFDT

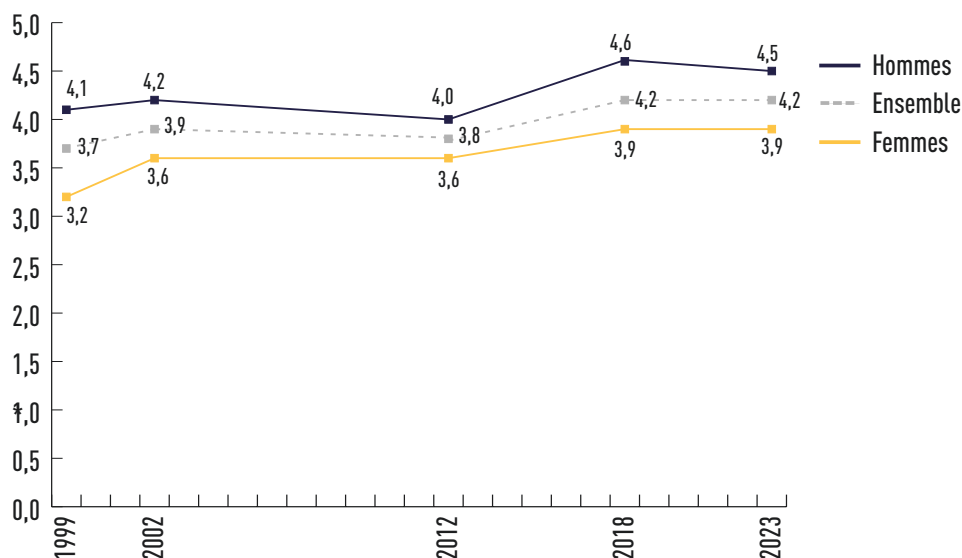
Note de lecture – En 2023, 85 % des Français ont cité spontanément le cannabis en réponse à la question : « Quelles sont les principales drogues que vous connaissez, ne serait-ce que de nom ? »

En 2023, les Français citent en moyenne plus de drogues qu'en 1999 (4,2 contre 3,7)¹. Le nombre de drogues nommées spontanément a augmenté pour les deux sexes (figure 2), les hommes citent en moyenne plus de drogues que les femmes (4,5 contre 3,9 en 2023). Le nombre de drogues

1. L'ensemble des différences commentées, qu'il s'agisse d'écart entre groupes ou dans le temps, ont été soumises à des tests de significativité au seuil de $p < 0,05$.

citées spontanément a augmenté dans l'ensemble des classes d'âge, à l'exception des 18-24 ans (figure 3). Alors que le nombre de drogues citées en 1999 diminuait avec l'âge, cette association n'est plus aussi marquée en 2023 : la classe d'âge des 18-24 ans n'est plus celle qui cite le plus grand nombre de drogues, mais se rapproche au contraire des classes d'âges les plus âgées, qui en citent le moins (Beck et Peretti-Watel, 2000). Ce résultat témoigne d'une représentation plus resserrée de l'univers des drogues chez les jeunes, que l'on peut mettre en lien avec la baisse des taux d'expérimentation des différentes drogues illicites observée chez les plus jeunes depuis quelques années (OFDT, 2023).

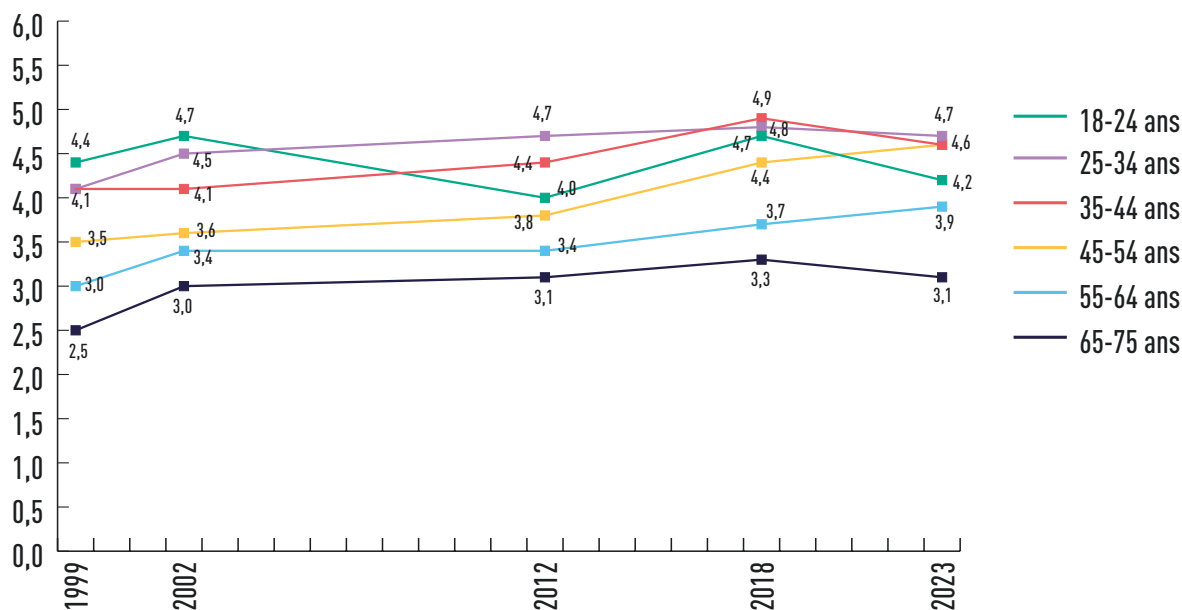
Figure 2. Évolution du nombre de drogues citées spontanément, par sexe (en %)



Source – Enquêtes EROPP-OFDT

Note de lecture – En 2023, les hommes ont cité en moyenne 4,5 drogues en réponse à la question : « Quelles sont les principales drogues que vous connaissez, ne serait-ce que de nom ? »

Figure 3. Évolution du nombre de drogues citées spontanément, par classe d'âge (en %)

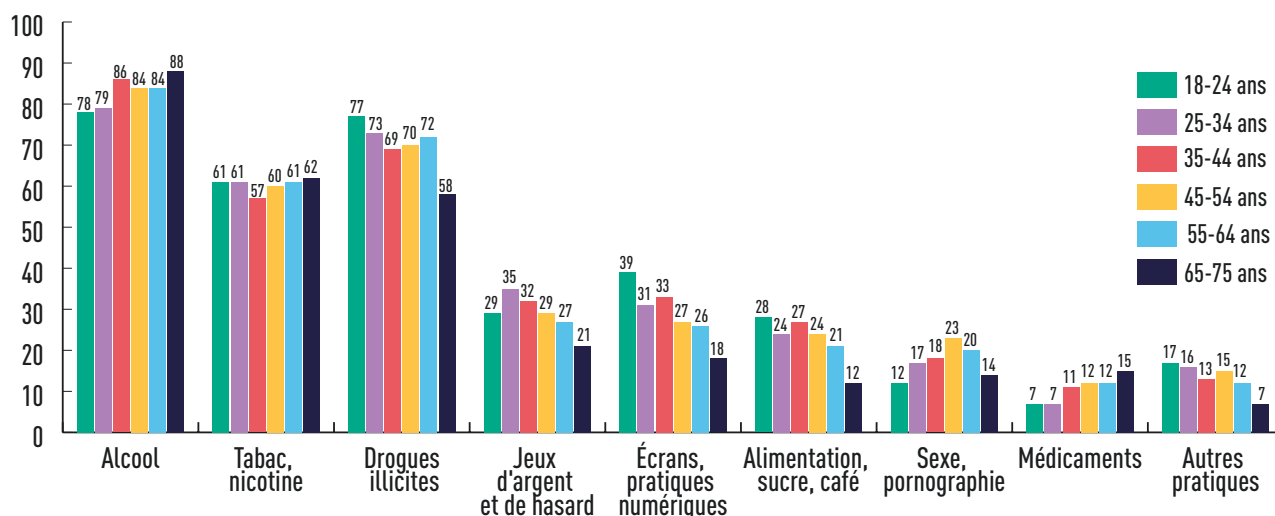


Source – Enquêtes EROPP-OFDT

Note de lecture – En 2023, les Français de la classe d'âge 18-24 ans ont cité en moyenne 4,2 drogues en réponse à la question : « Quelles sont les principales drogues que vous connaissez, ne serait-ce que de nom ? »

Les addictions citées spontanément

Figure 4. Addictions citées spontanément selon la classe d'âge en 2023 (en %)



Source – EROPP 2023-OFDT

Note de lecture – En 2023, 88 % des Français de la classe d'âge 65-75 ans ont cité spontanément l'alcool en réponse à la question : « Quelles sont les principales addictions que vous connaissez ? »

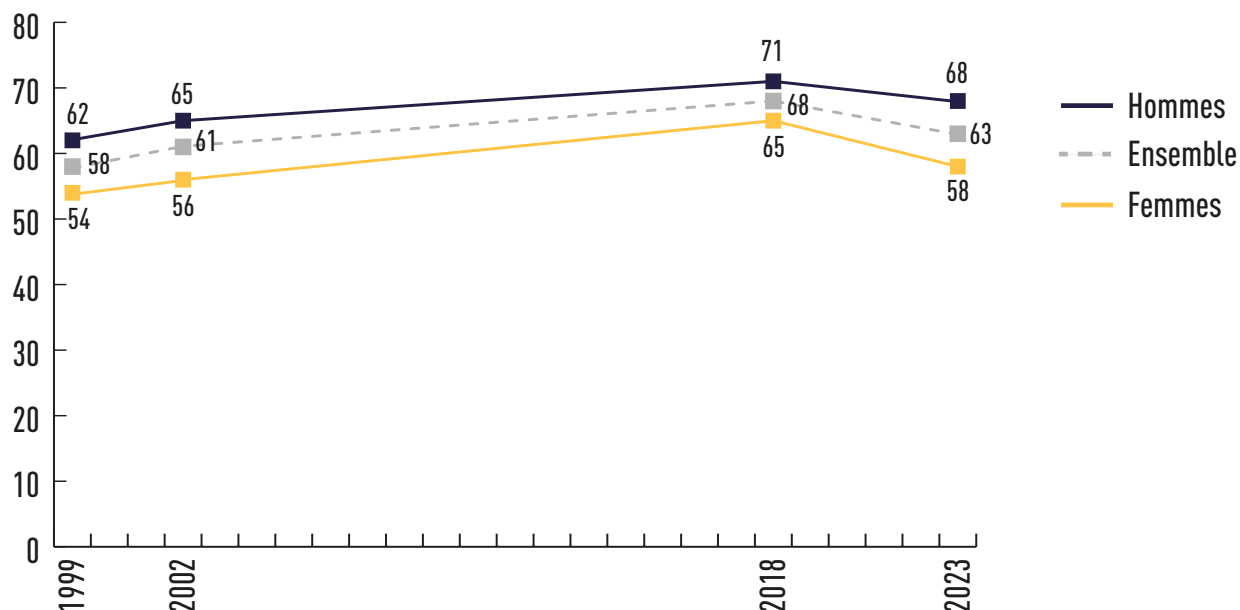
En 2023, et pour la première fois, les enquêtés ont été interrogés sur les addictions qu'ils sont en mesure de citer spontanément. Alors que le terme de drogue renvoie à une substance psychoactive, l'addiction désigne un trouble du comportement qui se manifeste par une perte de contrôle sur l'usage d'un produit ou d'un comportement, malgré ses conséquences négatives. L'introduction de cette nouvelle question permet ainsi de mieux cerner l'étendue des représentations sociales associées à la notion d'addiction, au-delà du seul usage de drogue, et de documenter les formes d'addiction perçues comme les plus saillantes par les Français. Les plus couramment citées sont l'alcool (83 %), les drogues illicites (70 %), le tabac/la nicotine (60 %), les jeux d'argent et de hasard (29 %), les écrans ou pratiques numériques (smartphone, jeux vidéo, réseaux sociaux, Internet, etc. : 28 %), l'alimentation (produits gras, sucrés, café, etc. : 22 %), le sexe/pornographie (17 %) et les médicaments (11 %) (figure 4). Sans surprise, l'alcool et le tabac sont très souvent cités comme une addiction alors même qu'ils ne sont pas toujours perçus comme une drogue. Par rapport aux plus âgés, les jeunes adultes ont davantage tendance à mentionner les drogues illicites, les écrans et pratiques numériques ainsi que l'alimentation comme addictions. A contrario, ils mentionnent moins souvent l'alcool, les médicaments et le sexe/pornographie.

Sentiment d'être bien informé sur les drogues

Posée depuis 1999, cette question aborde le sentiment d'information des Français à propos des drogues. En 2023, 13 % des 18-75 ans s'estiment « très bien informés » sur les drogues, 49 % « plutôt bien informés », 25 % « plutôt mal informés » et 11 % « très mal informés »². En 2023, le sentiment d'être bien informé est plus répandu chez les hommes que chez les femmes (68 % contre 58 %) (figure 5). De même, il est plus répandu chez les jeunes adultes (74 % des 18-24 ans contre 56 % des 55-64 ans) (figure 6). Entre 1999 et 2018, la part des 18-75 ans s'estimant « plutôt » ou « très bien informés » a augmenté, passant de 58 % à 68 %, mais recule à 63 % en 2023 (Spilka et al., 2019). Les évolutions par sexe et classe d'âge sont semblables à cette évolution globale.

2. La somme des pourcentages peut différer de 100 du fait des arrondis à l'unité.

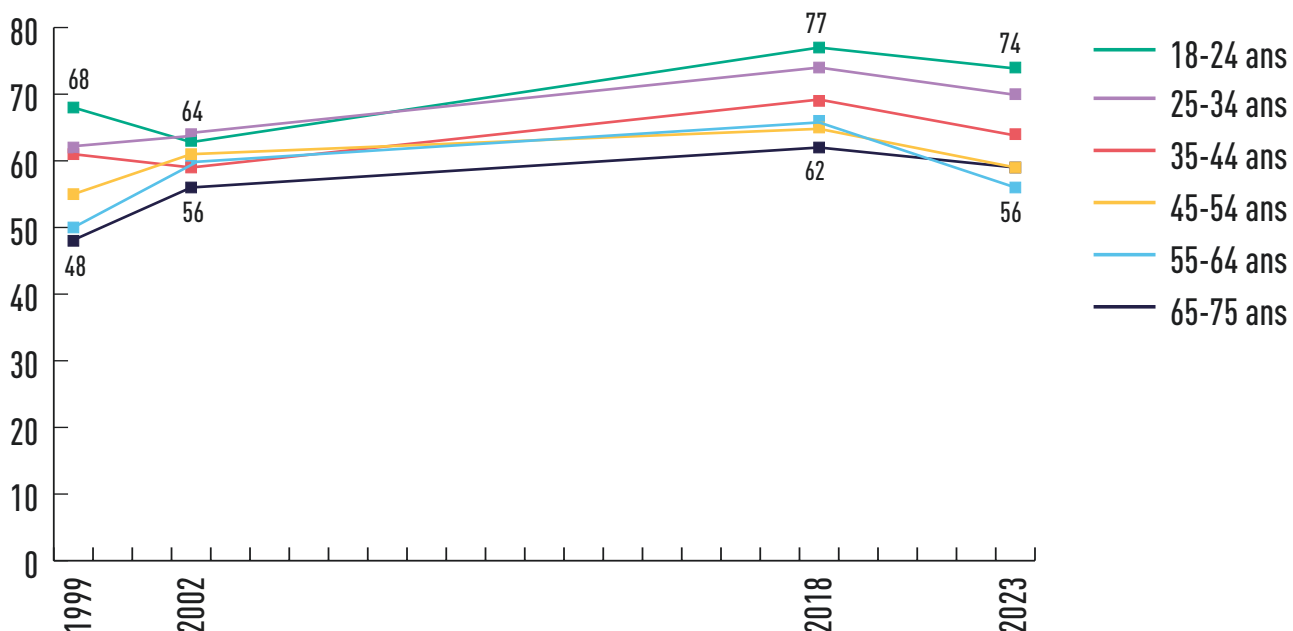
Figure 5. Évolution de la proportion des Français s'estimant « plutôt » ou « très bien informés » sur les drogues, par sexe (en %)



Source – Enquêtes EROPP-OFDT

Note de lecture – En 2023, 68 % des hommes s'estiment « plutôt bien informés » ou « très bien informés » sur les drogues

Figure 6. Évolution de la proportion des Français s'estimant « plutôt » ou « très bien informés » sur les drogues, par classe d'âge (en %)



Source – Enquêtes EROPP-OFDT

Note de lecture – En 2023, 74 % des 18-24 ans s'estiment « plutôt bien informés » ou « très bien informés » sur les drogues

Connaissance des Français sur les usages de drogues

Afin d'étudier le niveau de connaissance des Français concernant les drogues, les questions suivantes ont été posées :

- selon vous, laquelle des substances suivantes est la plus consommée en France aujourd'hui ? Et la deuxième la plus consommée ? (héroïne, ecstasy, cannabis et cocaïne) ;
- selon vous, en France, combien de personnes ont déjà consommé du cannabis dans leur vie ? Et de la cocaïne ?

Concernant les drogues les plus consommées, environ 70 % des Français ont correctement choisi le cannabis comme drogue la plus consommée tandis que seulement 41 % des Français ont correctement choisi le cannabis en premier et la cocaïne en deuxième drogue les plus consommées (tableau 1). Les hommes et les plus jeunes sont ceux qui répondent plus souvent correctement. Cette structure reflète la plus ou moins grande proximité de ces différentes sous-populations aux drogues. En effet, les personnes les plus familières de l'usage de drogues, que ce soit une expérimentation, un usage actuel ou la connaissance personnelle d'un usager, répondent plus souvent correctement (tableau 2). Ainsi, 66 % des personnes ayant consommé du cannabis au cours de l'année ont correctement classé le cannabis comme première substance la plus consommée et la cocaïne en deuxième alors que cette proportion est de 25 % parmi les personnes n'ayant jamais consommé de cannabis au cours de leur vie et ne connaissant aucun usager de cannabis au sein de leur entourage.

Tableau 1. Proportion des Français ayant correctement classé les drogues illicites les plus consommées en France, par sexe et classe d'âge, en 2023 (en %)

	Ensemble	Hommes	Femmes	18-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65-75 ans
Cannabis substance illicite la plus consommée	69	74	64	78	78	76	72	58	55
Cannabis première substance et cocaïne deuxième	41	46	37	54	55	48	39	30	27

Source – EROPP 2023-OFDT

Note de lecture : 55 % des Français de la classe d'âge des 25-34 ans ont correctement classé le cannabis comme substance illicite la plus consommée en France et la cocaïne en deuxième.

Tableau 2. Proportion des Français ayant correctement classé les drogues illicites les plus consommées en France, par proximité personnelle à la consommation de cannabis, en 2023 (en %)

	Non expérimentateur ne connaissant pas d'usager dans son entourage	Non expérimentateur connaissant au moins un usager	Expérimentateur non-usager actuel	Usager actuel
Cannabis substance illicite la plus consommée	50	68	82	87
Cannabis première substance et cocaïne deuxième	25	36	52	66

Source – EROPP 2023-OFDT

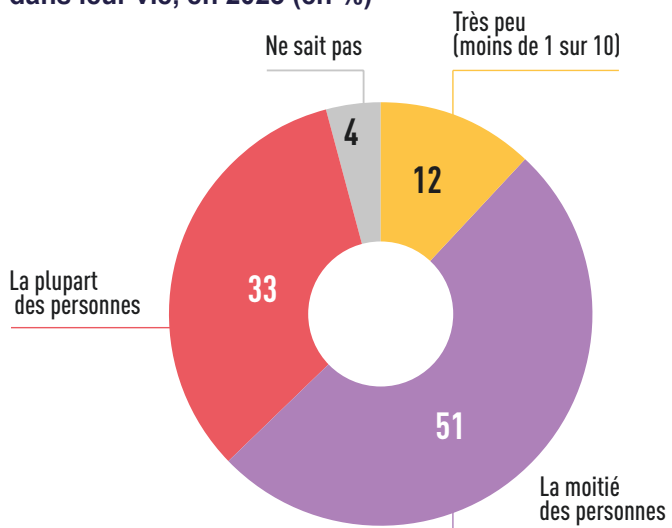
Note de lecture : 66 % des usagers actuels de cannabis ont correctement classé le cannabis comme substance illicite la plus consommée en France et la cocaïne en deuxième.

« Usager actuel » : personne ayant consommé du cannabis dans les 12 mois précédant l'enquête ; « expérimentateur non-usager actuel » : personne ayant déjà consommé du cannabis au cours de sa vie, mais pas dans les 12 derniers mois ; « non-expérimentateur connaissant au moins un usager » : personne n'ayant jamais consommé de cannabis, mais connaissant un usager dans son entourage personnel ; « non-expérimentateur ne connaissant pas d'usager dans son entourage » : personne n'ayant jamais consommé de cannabis et ne connaissant aucun usager dans son entourage.

À la question « selon vous, combien de personnes adultes en France ont déjà consommé du cannabis ? », 51 % des Français ont répondu « la moitié, environ », ce qui correspond bien à la proportion d'adultes ayant déjà consommé du cannabis au cours de leur vie en 2023 (Spilka et

al., 2024). En ce qui concerne la cocaïne, 59 % des Français ont déclaré « très peu », ce qui peut correspondre à un ordre de grandeur correct puisque 9,4 % des adultes ont déjà expérimenté la cocaïne au cours de leur vie (Spilka *et al.*, 2024). Toutefois, environ un tiers des Français surestime la prévalence de l'usage de drogues en population adulte, qu'il s'agisse du cannabis ou de la cocaïne (figures 7 et 8).

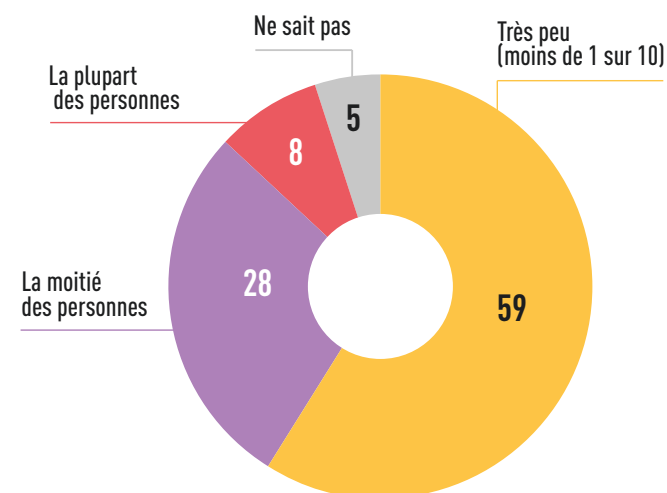
Figure 7. Connaissance de la proportion de personnes (adultes) ayant déjà consommé du cannabis dans leur vie, en 2023 (en %)



Source – EROPP 2023-OFDT

Note de lecture – 12 % des Français ont répondu « très peu (moins de 1/10) » à la question « selon vous, combien de personnes adultes en France ont déjà consommé du cannabis ? »

Figure 8. Connaissance de la proportion de personnes (adultes) ayant déjà consommé de la cocaïne dans leur vie, en 2023 (en %)



Source – EROPP 2023-OFDT

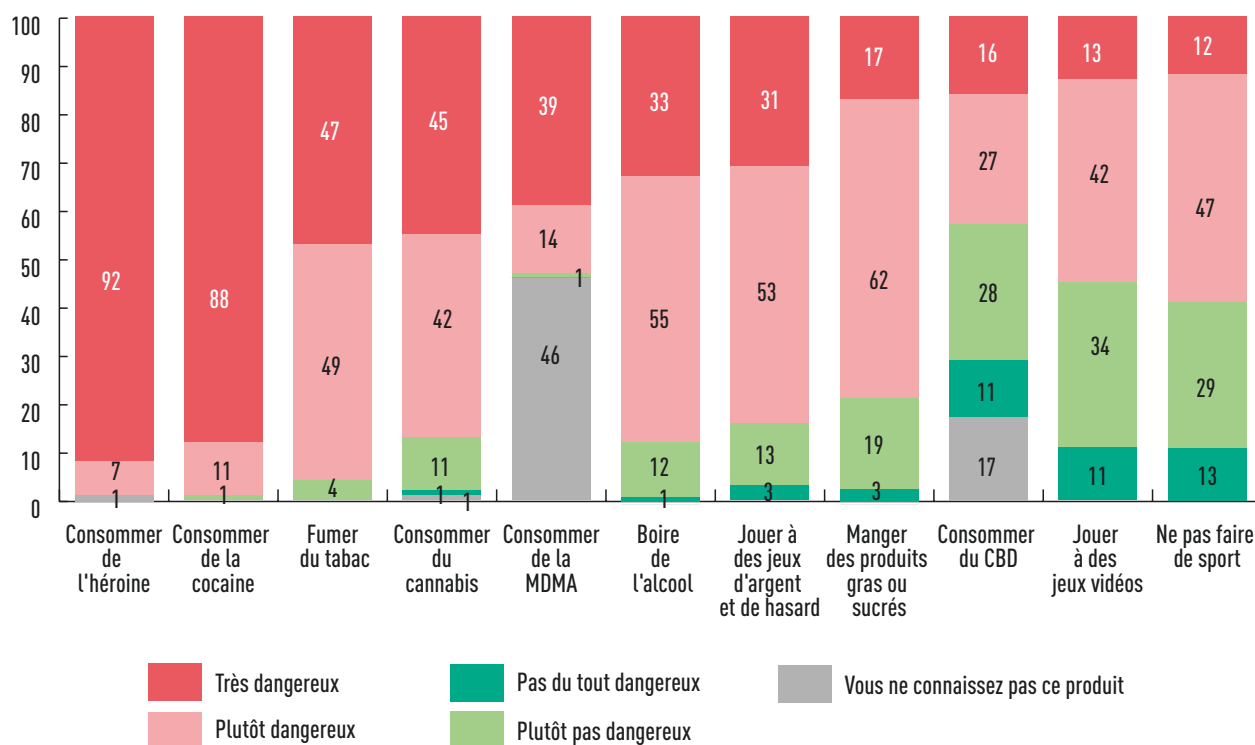
Note de lecture – 28 % des Français estiment que la moitié des Français ont consommé de la cocaïne au cours de leur vie.

DANGEROUSITÉ PERÇUE DES DROGUES

Comparaison de la dangerosité perçue de différents comportements dont les usages de drogues en 2023

L'édition 2023 a abordé la dangerosité perçue des pratiques en proposant un éventail de comportements potentiellement défavorables à la santé plus large que les éditions précédentes. Ces comportements incluaient les usages de drogues ainsi que le fait de jouer à des jeux d'argent et de hasard, manger des produits gras ou sucrés, consommer du CBD, ne pas faire de sport ou jouer à des jeux vidéo. Les enquêtés étaient invités à estimer le niveau de dangerosité associé à ces pratiques (figure 9).

Figure 9. Perception de la dangerosité des différents comportements dont les usages de drogues en 2023 (en %)



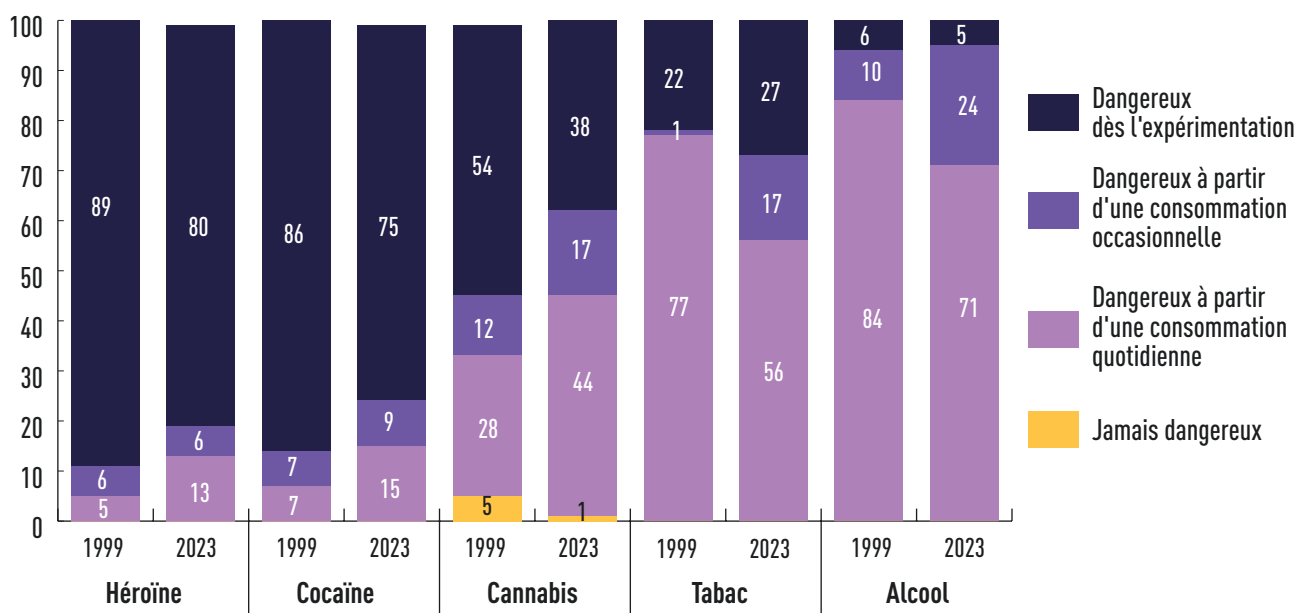
Source – EROPP 2023-OFDT

Note de lecture – 33 % des Français estiment que la pratique de « boire de l'alcool » est « très dangereuse ». La somme des pourcentages peut différer de 100 % en raison des arrondis à l'unité.

La consommation de drogues ressort comme étant perçue comme plus dangereuse en comparaison à d'autres comportements communément considérés comme préjudiciables pour la santé. L'héroïne et la cocaïne sont en tête, avec environ 90 % des Français qui les considèrent comme « très dangereuses ». La consommation d'alcool, de tabac et de cannabis est perçue comme dangereuse de manière relativement similaire, la majorité des Français les jugeant soit « très dangereux » soit « plutôt dangereux ». À noter qu'environ une personne sur dix considère l'alcool et le cannabis comme « plutôt pas dangereux » ou « pas du tout dangereux ». Les dangers perçus du CBD et de la MDMA sont difficilement comparables à celles d'autres drogues, du fait d'une forte proportion de personnes ne connaissant pas ces produits. Parmi les comportements qui ne relèvent pas de la consommation de drogues, les jeux d'argent et de hasard ressortent comme une pratique perçue comme dangereuse par la plupart des Français, avec 84 % d'entre eux qui les considèrent « très » ou « plutôt » dangereux.

Comparaison de la dangerosité perçue des principales drogues entre 1999 et 2023

Figure 10. Comparaison de la dangerosité perçue des différentes drogues en 1999 et 2023 (en %)



Source – EROPP 1999 et 2023 de l'OFDT

Note de lecture – En 1999, 54 % des Français estiment que le cannabis est dangereux pour la santé dès l'expérimentation. Cette proportion baisse à 38 % en 2023.

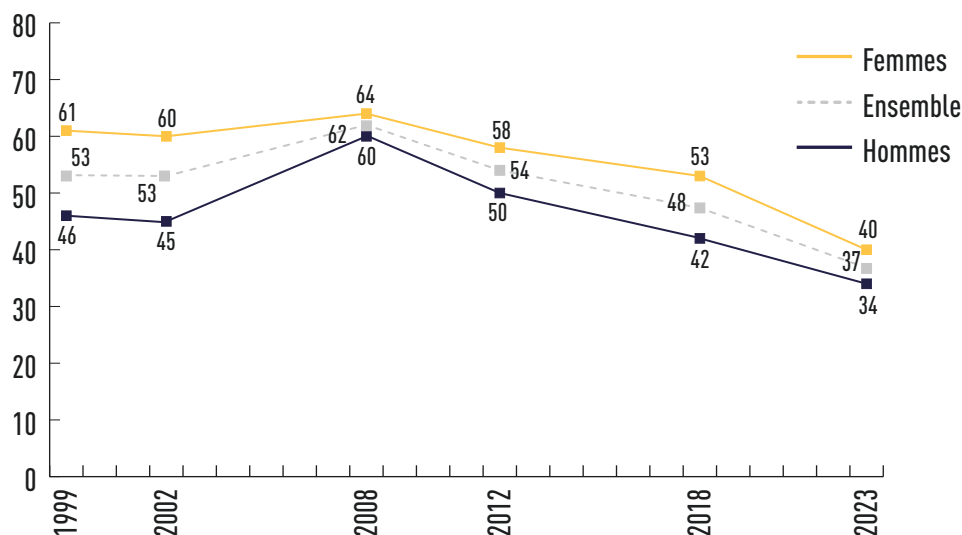
En demandant aux Français d'estimer la dangerosité de l'héroïne, la cocaïne, le cannabis, le tabac et l'alcool depuis 1999 avec un même module de questions, EROPP permet de suivre de manière rigoureuse l'évolution de la dangerosité perçue des principales drogues. On peut noter une baisse de la dangerosité perçue de l'ensemble des trois drogues illicites et particulièrement de la dangerosité perçue du cannabis : 38 % des Français considèrent que le cannabis est dangereux dès l'expérimentation en 2023 contre 54 % en 1999 (figure 10). À l'inverse, la proportion de Français considérant que le cannabis n'est dangereux qu'à partir d'une consommation quotidienne est passée de 28 % en 1999 à 44 % en 2023. Autrement dit, en 2023, et pour la première fois depuis la première édition de EROPP, il y a davantage d'adultes qui considèrent que le cannabis est dangereux à partir d'une consommation quotidienne que d'adultes qui pensent que le cannabis est dangereux dès l'expérimentation. Ces évolutions pourraient être mises en lien avec, d'une part, l'augmentation des taux d'expérimentation et d'usage en population adulte sur l'ensemble de la période 1999-2023 et, d'autre part, l'évolution du débat public sur la légalisation du cannabis, qui contribue à déplacer les représentations autour de la dangerosité perçue de cette drogue. En ce qui concerne les drogues licites, le tabac et l'alcool sont perçus comme plus dangereux en 2023 qu'en 1999. La part des Français estimant que le tabac ne présente de danger qu'en cas de consommation quotidienne est passée de 77 % en 1999 à 56 % en 2023, tandis que la part de ceux le jugeant dangereux dès la consommation occasionnelle est passée de 1 % à 17 %. Une évolution similaire s'observe pour l'alcool : la perception du danger à partir d'une consommation quotidienne est passée de 84 % à 71 %, tandis que la perception d'un risque dès la consommation occasionnelle a doublé, passant de 10 % à 24 %.

Détail de l'évolution de la dangerosité perçue du cannabis

Au sein des évolutions concernant les dangers perçus des différentes drogues, la baisse de la perception de la dangerosité du cannabis représente la plus remarquable des évolutions. Ainsi, depuis 1999, la proportion de Français estimant que le cannabis est dangereux dès l'expérimentation montre un effacement progressif des écarts de la perception du risque selon le sexe et l'âge : alors qu'en 1999, les femmes et les personnes plus âgées étaient nettement plus nombreuses que les

hommes et les plus jeunes à juger le cannabis dangereux dès l'expérimentation, ces différences se sont largement atténuées en 2023 (figures 11 et 12). Désormais, quels que soient le sexe ou la classe d'âge, environ une personne sur trois considère que le cannabis est dangereux dès l'expérimentation. Ces résultats suggèrent une homogénéisation des représentations sociales du cannabis au sein de la population française.

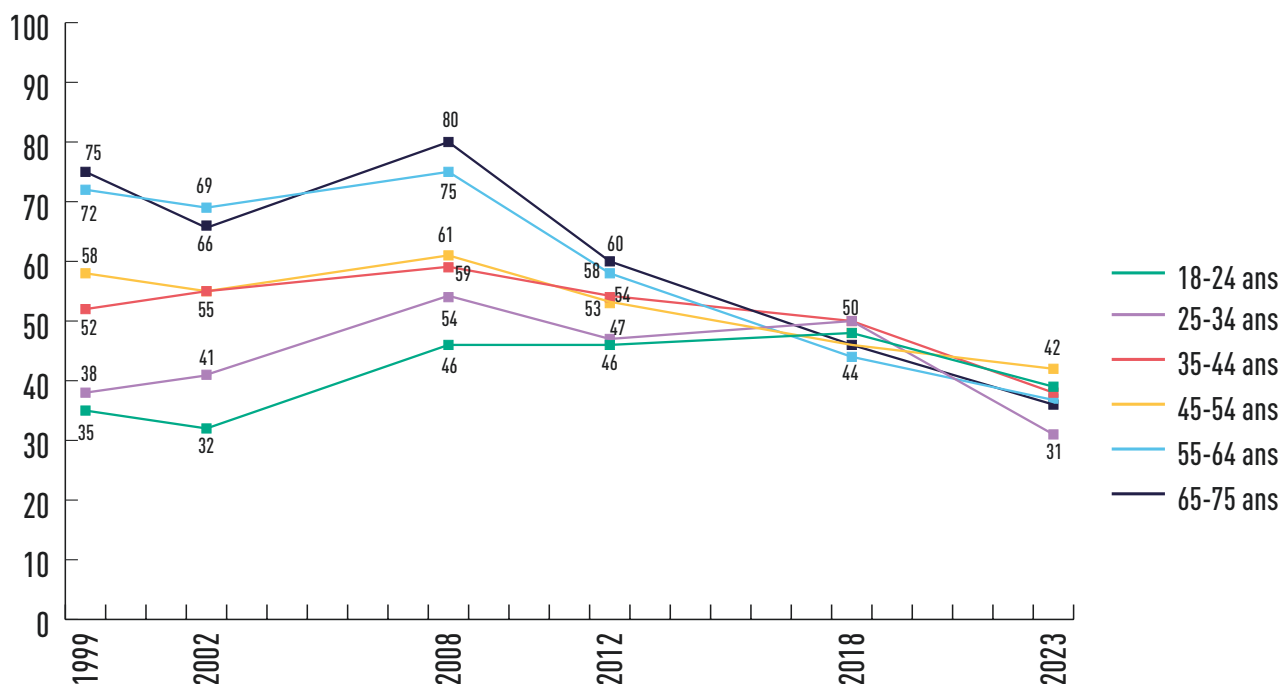
Figure 11. Évolution de la proportion des Français estimant que le cannabis est dangereux dès l'expérimentation en fonction du sexe (en %)



Source – Enquêtes EROPP-OFDT

Note de lecture – En 2023, 40 % des femmes considèrent qu'il est dangereux pour la santé de fumer du cannabis dès l'expérimentation.

Figure 12. Évolution de la proportion des Français estimant que le cannabis est dangereux dès l'expérimentation, par classe d'âge (en %)



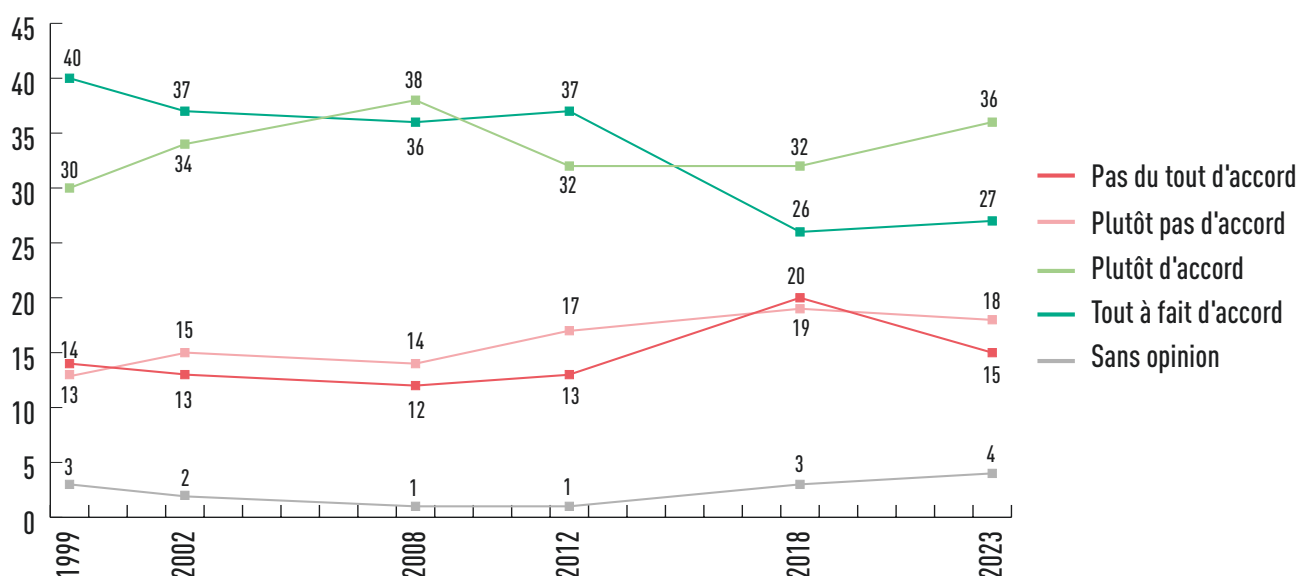
Source – Enquêtes EROPP-OFDT

Note de lecture – En 1999, 75 % des Français de la classe d'âge de 65-75 ans considéraient qu'il est dangereux pour la santé de fumer du cannabis dès l'expérimentation.

Plutôt que la conscience de sa dangerosité propre, la dangerosité perçue du cannabis peut se fonder sur l'idée que consommer du cannabis conduit à consommer par la suite des drogues plus dangereuses (théorie dite « de l'escalade »³). Cette théorie, largement diffusée dans les médias dès les années 1980 et 1990, a été largement réfutée.

Entre 1999 et 2023, la proportion de Français « tout à fait d'accord » ou « plutôt d'accord » avec l'affirmation selon laquelle « fumer du cannabis conduit à consommer, par la suite, des produits plus dangereux » a diminué de 7 points, passant de 70 % à 63 % (figure 13). Alors que la modalité de réponse la plus choisie en 1999 était « tout à fait d'accord », les Français répondent le plus souvent « plutôt d'accord » en 2023. La représentation du cannabis comme drogue « de passage » apparaît donc moins partagée aujourd'hui qu'auparavant.

Figure 13. Évolution des opinions des Français relatives à la théorie dite « de l'escalade » concernant la consommation de cannabis (en %)



Source – Enquêtes EROPP-OFDT

Note de lecture – En 2023, 36 % des Français sont « plutôt d'accord » avec l'opinion selon laquelle fumer du cannabis conduit à consommer, par la suite, des produits plus dangereux.

3. <https://www.ofdt.fr/glossaire/theorie-de-l-escalade>

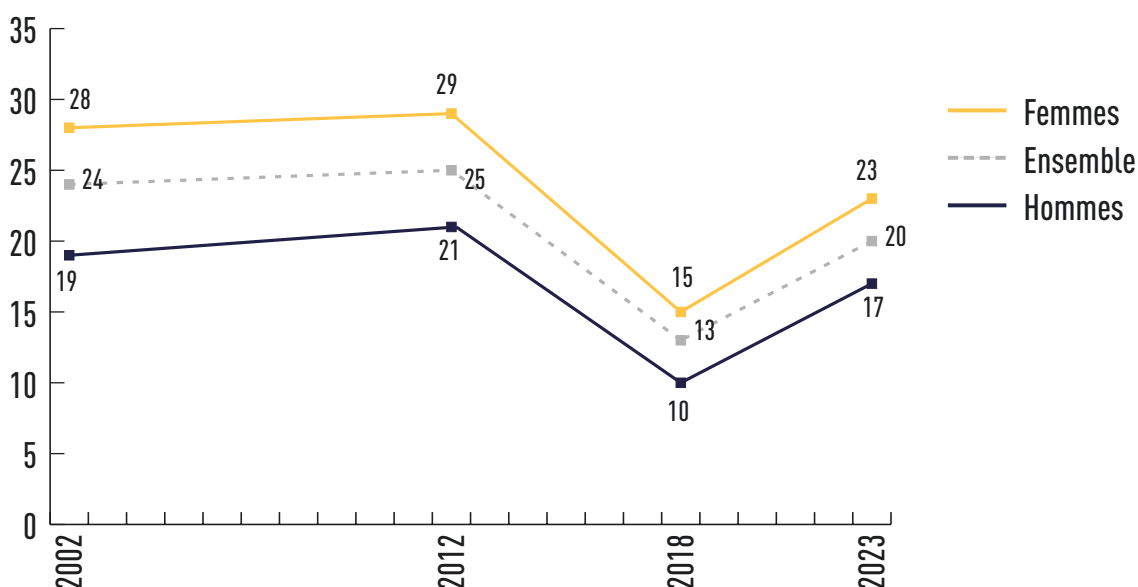
PERCEPTION DES USAGERS DE DROGUES

La drogue, un motif de préoccupation pour la société française ?

Avant d'aborder plus précisément les usages de drogues, il est d'abord demandé aux répondants de citer les deux préoccupations qui leur semblent les plus importantes pour la société française parmi la liste suivante (selon les termes exacts proposés dans le questionnaire) : le chômage, la drogue, la pollution/dégradation de l'environnement, le réchauffement climatique, la pauvreté/les inégalités sociales et le sida/VIH. Pour des raisons de comparabilité, les motifs de préoccupation ont été conservés à l'identique depuis 2002.

En 2023, 20 % des Français citaient « la drogue » parmi les deux motifs de préoccupation les plus inquiétants pour la société française. Les questions de société autour de la consommation de drogues ne suscitent toujours pas d'inquiétude majeure depuis vingt-cinq ans, alors que d'autres sujets, comme la question de la pollution, ont nettement progressé. Les femmes plus que les hommes et les personnes les plus âgées ont davantage tendance à classer « la drogue » parmi les deux motifs de préoccupation majeurs (figures 14 et 15).

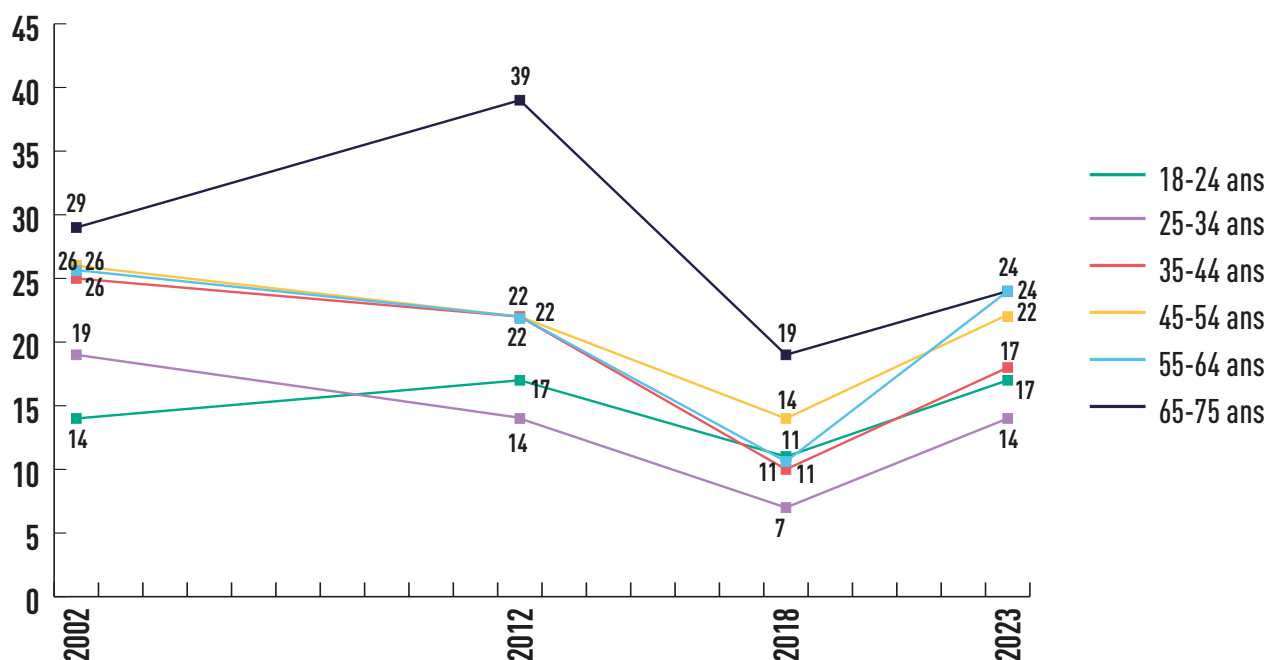
Figure 14. Évolution de la proportion de Français citant « la drogue » parmi les deux motifs de préoccupation les plus inquiétants pour la société française en fonction du sexe (en %)



Source – Enquêtes EROPP-OFDT

Note de lecture – En 2012, 29 % des femmes ont choisi la drogue parmi les deux motifs de préoccupation les plus inquiétants pour la société française.

Figure 15. Évolution de la proportion de Français citant « la drogue » parmi les deux motifs de préoccupation les plus inquiétants pour la société française par classes d'âge (en %)



Source – Enquêtes EROPP-OFDT

Note de lecture – En 2023, 24 % des 65-75 ans ont choisi « la drogue » parmi les deux motifs de préoccupation les plus inquiétants pour la société française. Cette proportion est de 17 % chez les 18-24 ans pour la même année.

Représentations des Français sur les usagers d'alcool, de cannabis, de cocaïne et d'héroïne

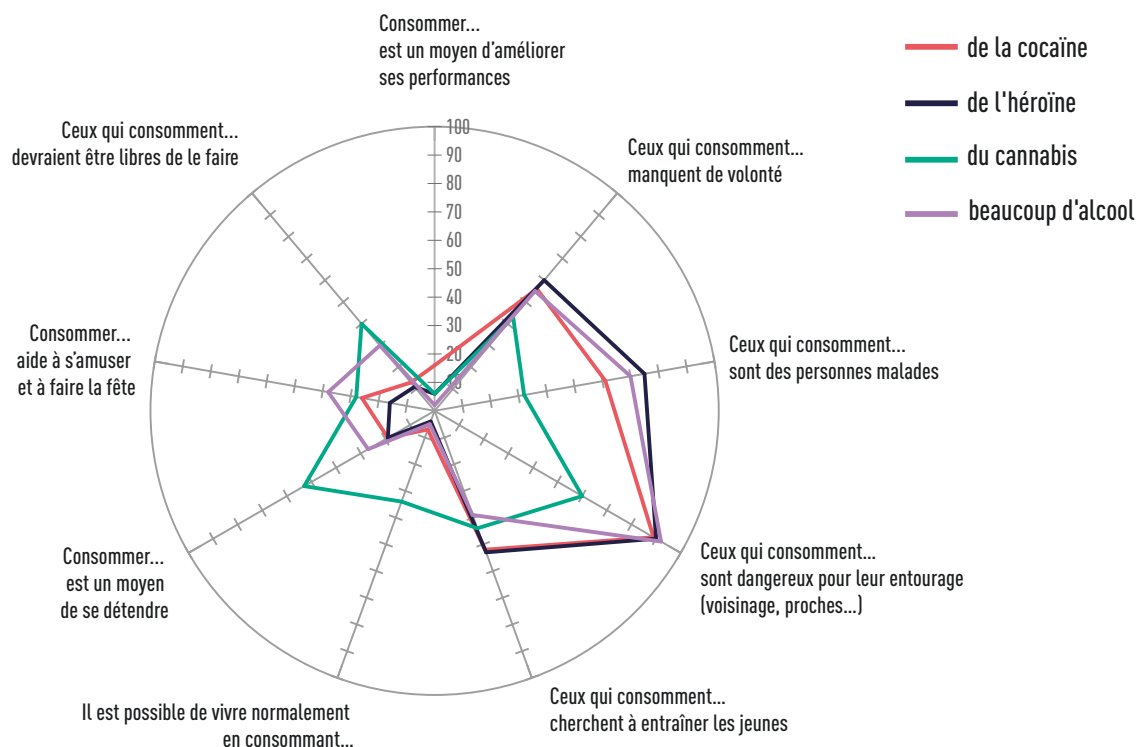
L'enquête EROPP de l'OFDT permet de rendre compte des représentations sociales des Français associées aux usagers d'alcool, de cannabis, de cocaïne et d'héroïne. Pour cela, il a été demandé aux enquêtés d'exprimer leur accord avec diverses opinions formulées à l'encontre des usagers, tantôt relativement positives et considérant la consommation de drogues comme banale et acceptée (par exemple, « ceux qui consomment [drogue en question] devraient être libres de le faire » ou « il est possible de vivre normalement en consommant [drogue en question] »), tantôt négatives ou stigmatisantes (par exemple, « ceux qui consomment [drogue en question] sont dangereux pour leur entourage » ou « ceux qui consomment [drogue en question] cherchent à entraîner les jeunes »). Les résultats illustrent comment certaines consommations peuvent être relativement tolérées, voire normalisées, alors que d'autres font l'objet d'une forte désapprobation.

Les représentations négatives des Français à l'égard des usagers de drogues prédominent. Ainsi, environ neuf Français sur dix considèrent⁴ les usagers de cocaïne et d'héroïne comme « dangereux pour leur entourage », et plus de la moitié estiment qu'« ils cherchent à entraîner les jeunes » (figure 16). Environ trois quarts des Français considèrent les usagers d'héroïne comme « des personnes malades ». Les usagers d'héroïne et de cocaïne sont perçus par plus d'une moitié des Français comme des personnes « qui manquent de volonté ».

4.. « Considèrent » ou « sont d'accord avec » ou « estiment » signifient ici et dans l'ensemble de cette partie que les enquêtés ont répondu « tout à fait d'accord » ou « plutôt d'accord » pour l'affirmation associée.

Figure 16. Comparaison des représentations des Français concernant les usagers d'alcool, de cannabis, de cocaïne et d'héroïne en 2023 (en %)

Pourcentage de Français « tout à fait d'accord » ou « plutôt d'accord » avec les affirmations qui suivent, par produits



Source – EROPP 2023-OFDT

Note de lecture – Chaque polygone représente la structure des réponses pour chaque drogue. À chaque sommet d'un polygone, on lit le pourcentage de Français « tout à fait d'accord » ou « plutôt d'accord » avec l'affirmation et la drogue correspondante. Par exemple, en 2023, 40 % des Français sont « tout à fait d'accord » ou « plutôt d'accord » avec l'affirmation « ceux qui consomment du cannabis devraient être libres de le faire » ; 13 % des Français sont « tout à fait d'accord » ou « plutôt d'accord » avec l'affirmation « ceux qui consomment de la cocaïne devraient être libres de le faire ».

Ces représentations diffèrent notablement des opinions des Français sur la consommation de cannabis, qui semble faire l'objet d'une plus grande acceptabilité. Ainsi, 53 % des Français considèrent que consommer du cannabis est « un moyen de se détendre », et 40 % considèrent que les consommateurs « devraient être libres de faire ce choix ». À noter que cette proportion n'est que de 30 % à propos des consommateurs de « beaucoup d'alcool », alors même qu'il s'agit d'une drogue licite. Un Français sur trois est « plutôt d'accord » ou « tout à fait d'accord » avec l'affirmation selon laquelle il est « possible de vivre normalement » en consommant du cannabis, proportion quasi nulle pour les autres drogues. De plus, seuls 32 % des Français considèrent les usagers de cannabis comme des « personnes malades », contre 61 % pour la cocaïne, 70 % pour les usagers de « beaucoup d'alcool » et 75 % pour l'héroïne. Enfin, l'idée que les consommateurs de cannabis sont dangereux pour leur entourage, bien qu'assez répandue (60 % des Français sont « d'accord »), reste moins largement partagée que pour les autres drogues. Ces écarts témoignent d'une représentation plus ambivalente, voire plus tolérante, du cannabis que pour les autres drogues.

Les représentations des usagers de « beaucoup d'alcool » s'apparentent quant à elles davantage à celles exprimées sur les drogues illicites. Si l'alcool est généralement intégré à des pratiques sociales ordinaires, l'ajout de l'adverbe « beaucoup », sans autre forme de précision, opère un glissement symbolique qui semble faire basculer les usagers dans le champ des représentations négatives. Plus de 90 % des Français considèrent que les personnes qui consomment « beaucoup d'alcool » sont dangereuses pour leur entourage, 70 % les perçoivent comme « malades » et 55 % comme « manquant de volonté ». Par ailleurs, la quasi-totalité des Français estime qu'il n'est pas possible de vivre normalement en consommant « beaucoup d'alcool ». Toutefois, 38 % des Français associent cette consommation excessive à la fête et à l'amusement, signe d'une certaine ambivalence dans les représentations où coexistent stigmatisation d'un côté et tolérance implicite dans des contextes festifs ou socialement encadrés de l'autre.

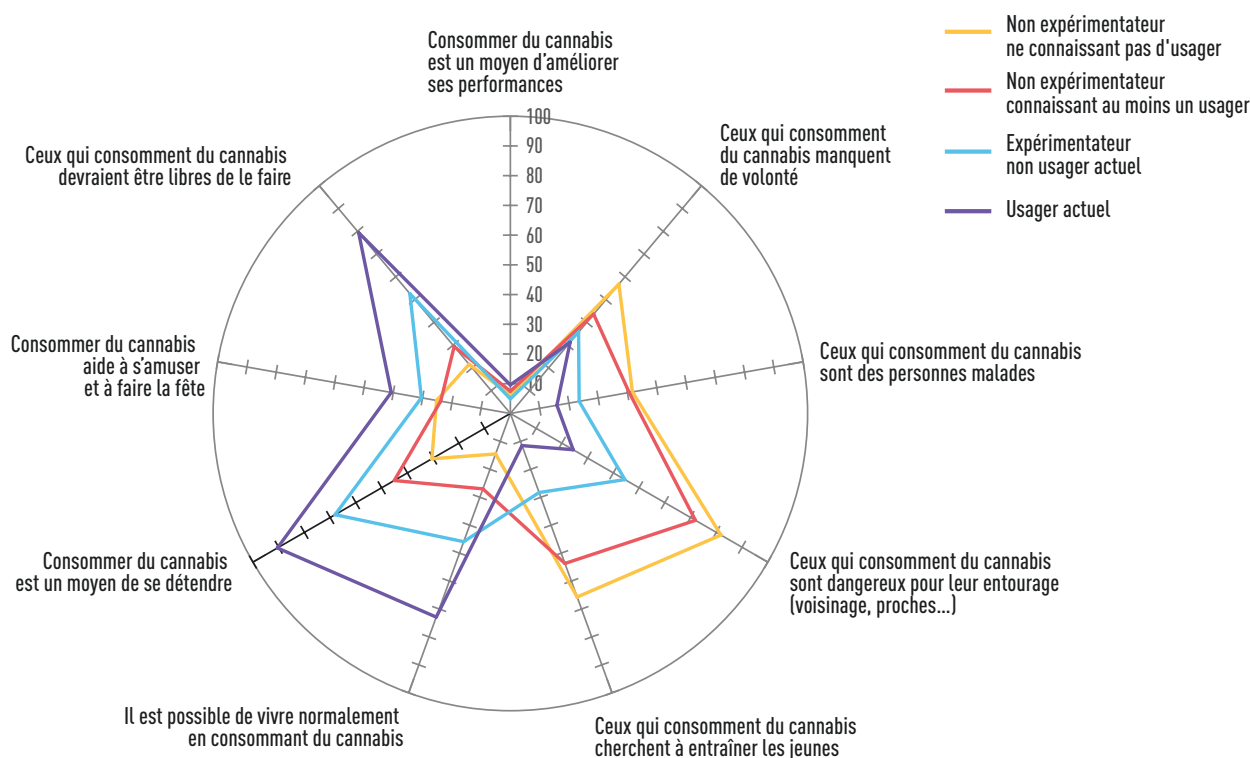
Dans l'ensemble, les résultats mettent en lumière une hiérarchisation des usages selon les drogues, structurée autour d'un gradient de légitimité sociale et de dangerosité perçue. Tandis que l'héroïne et la cocaïne restent négativement connotées, le cannabis bénéficie d'une image plus nuancée, voire normalisée. L'alcool, dans son usage jugé excessif, oscille entre stigmatisation morale et intégration à des formes de sociabilité perçues comme légitimes.

Des opinions structurées par la proximité à l'usage de drogues

Au vu de la diffusion du cannabis au sein de la population française et du lien entre les opinions et représentations avec la proximité des répondants à l'usage de cannabis, l'enquête a posé plusieurs questions susceptibles de décrire différentes facettes de cette « proximité au cannabis ». Ainsi, il est possible de construire une variable indicative de la proximité à l'usage en répartissant l'échantillon en quatre catégories distinctes : 1) les personnes ayant consommé du cannabis au cours des douze derniers mois, dites « usagers actuels » (10 % de l'échantillon) ; 2) les personnes ayant déjà consommé du cannabis au cours de leur vie, mais pas dans les douze derniers mois (37 % de l'échantillon) ; 3) les personnes n'ayant jamais consommé de cannabis au cours de leur vie, mais connaissant personnellement un usager de cannabis dans leur entourage (25 % de l'échantillon) ; 4) les personnes n'ayant jamais consommé de cannabis au cours de leur vie et ne connaissant pas personnellement d'usager au sein de leur entourage (28 % de l'échantillon).

Figure 17. Représentation des usagers de cannabis en fonction de la proximité à l'usage (en %)

Pourcentage de Français « tout à fait d'accord » ou « plutôt d'accord » avec les affirmations qui suivent, par proximité à la consommation de cannabis



Source – EROPP 2023-OFDT

Note de lecture – « Usager actuel » : personne ayant consommé du cannabis dans les 12 mois précédant l'enquête ; « expérimentateur non-usager actuel » : personne ayant déjà consommé du cannabis au cours de sa vie mais pas dans les 12 mois précédant l'enquête ; « non-expérimentateur connaissant au moins un usager » : personne n'ayant jamais consommé de cannabis, mais connaissant personnellement au moins une personne consommant ou ayant consommé du cannabis ; « non-expérimentateur ne connaissant pas d'usager » : personne n'ayant jamais consommé de cannabis et ne connaissant pas personnellement d'usager. En 2023, parmi les Français n'ayant pas expérimenté le cannabis au cours de leur vie et ne connaissant pas d'usager, 82 % sont « tout à fait d'accord » ou « plutôt d'accord » avec l'affirmation « ceux qui consomment du cannabis sont dangereux pour leur entourage ». Cette proportion est de 45 % pour les expérimentateurs de cannabis n'ayant pas consommé de cannabis dans l'année précédant l'enquête.

Il ressort en premier lieu une très grande différence dans les représentations sur les usagers de cannabis en fonction du fait d'avoir déjà expérimenté le cannabis (figure 17). En effet, les opinions selon lesquelles « ceux qui consomment du cannabis manquent de volonté », « ceux qui consomment du cannabis sont dangereux pour leur entourage » ou encore « ceux qui consomment du cannabis cherchent à entraîner les jeunes » sont principalement partagées par des personnes n'ayant jamais expérimenté le cannabis au cours de leur vie. À l'inverse, les personnes ayant déjà expérimenté le cannabis sont plus souvent d'accord avec les affirmations selon lesquelles « ceux qui consomment du cannabis devraient être libres de le faire », « consommer du cannabis est un moyen de se détendre » et « il est possible de vivre normalement en consommant du cannabis ». Concernant cette dernière opinion, une personne ayant expérimenté le cannabis au cours de sa vie sur deux se déclare « plutôt d'accord » ou « très d'accord ».

Parmi les non-expérimentateurs, les représentations varient également en fonction du fait d'avoir un usager dans son entourage. Connaître dans son entourage un usager de cannabis réduit les opinions négatives à propos des usagers de cannabis. Les non-expérimentateurs qui connaissent un usager sont ainsi moins en accord avec les opinions : « ceux qui consomment du cannabis cherchent à entraîner les jeunes » (54 % chez les non-expérimentateurs qui connaissent un usager contre 66 % chez les non-expérimentateurs qui n'en connaissent pas) ; « ceux qui consomment du cannabis sont dangereux pour leur entourage » (72 % contre 82 %) ; et « ceux qui consomment du cannabis manquent de volonté » (43 % contre 57 %). À l'inverse, toujours au sein des non-expérimentateurs, connaître un usager renforce la croyance qu'il est « possible de vivre normalement en consommant du cannabis » (27 % vs 14 %).

Au sein des expérimentateurs, les usagers actuels constituent le sous-groupe ayant les représentations les plus positives : 91 % des usagers actuels considèrent que « consommer du cannabis est un moyen de se détendre » et 73 % qu'il est « possible de vivre normalement en consommant du cannabis ». On notera toutefois qu'un tiers de ces usagers actuels considèrent que les usagers de cannabis « manquent de volonté ».

Les représentations des Français sur les personnes qui consomment « beaucoup d'alcool » sont influencées par leur propre niveau de consommation d'alcool. L'existence d'une alcoolisation ponctuelle importante (API)⁵ dans le mois (15 % des Français) a été utilisée comme indicateur distinguant des comportements de consommation d'alcool des Français (Tableau 3).

Les personnes ayant déclaré au moins une API dans le mois sont davantage « plutôt d'accord » ou « très d'accord » avec les affirmations suivantes : « consommer beaucoup d'alcool aide à s'amuser et faire la fête », « consommer beaucoup d'alcool est un moyen de se détendre », « ceux qui consomment beaucoup d'alcool devraient être libres de le faire » et « il est possible de vivre normalement en buvant beaucoup d'alcool ». À l'inverse, ces personnes sont moins enclines à déclarer que « ceux qui consomment beaucoup d'alcool cherchent à entraîner les jeunes ». Concernant les autres opinions testées dans l'enquête, il n'existait pas de différence statistique selon les comportements d'usage.

Concernant les représentations des Français sur les usagers de cocaïne, les expérimentateurs de cocaïne expriment, là encore, des opinions distinctes des non-expérimentateurs (Tableau 4). Ils sont ainsi 74 % (contre 22 % pour les non-expérimentateurs) à être d'accord avec l'affirmation selon laquelle la consommation de cocaïne aide « à s'amuser et à faire la fête », près de la moitié (44 % contre 14 %) considère que consommer de la cocaïne est « un moyen d'améliorer ses performances » et près d'un quart qu'il est « possible de vivre normalement en consommant de la cocaïne » (24 % contre 6 % pour les non-expérimentateurs).

5. Une alcoolisation ponctuelle importante (API) désigne chez l'adulte le fait d'avoir consommé 6 verres standard ou plus en une seule occasion.

Tableau 3. Proportion des Français « tout à fait d'accord » ou « plutôt d'accord » avec les affirmations suivantes sur les personnes qui consomment « beaucoup d'alcool » en fonction de leur propre consommation d'alcool en 2023 (en %)

	Ensemble	Personnes n'ayant pas connu une alcoolisation ponctuelle importante (API) dans le mois	Personnes ayant connu une alcoolisation ponctuelle importante (API) dans le mois
Ceux qui consomment beaucoup d'alcool sont dangereux pour leur entourage	92	93	86
Ceux qui consomment beaucoup d'alcool sont des personnes malades	70	70	65
Ceux qui consomment beaucoup d'alcool manquent de volonté	55	55	53
Ceux qui consomment beaucoup d'alcool cherchent à entraîner les jeunes	39	41	30
Consommer beaucoup d'alcool aide à s'amuser et à faire la fête	38	35	54
Ceux qui consomment beaucoup d'alcool devraient être libres de le faire	30	27	44
Consommer beaucoup d'alcool est un moyen de se détendre	27	25	42
Il est possible de vivre normalement en consommant beaucoup d'alcool	5	4	11
Consommer beaucoup d'alcool est un moyen d'améliorer ses performances	2	2	2

Source – EROPP 2023-OFDT

Note de lecture – En 2023, 54 % des Français ayant déclaré une alcoolisation ponctuelle importante dans le mois sont « tout à fait d'accord » ou « plutôt d'accord » avec l'affirmation « consommer beaucoup d'alcool aide à s'amuser et à faire la fête ».

Tableau 4. Proportion des Français « tout à fait d'accord » ou « plutôt d'accord » avec les affirmations suivantes sur les personnes qui consomment de la cocaïne en fonction de leur propre consommation en 2023 (en %)

	Ensemble	Non-expérimentateurs	Expérimentateurs
Ceux qui consomment de la cocaïne sont dangereux pour leur entourage	89	90	79
Ceux qui consomment de la cocaïne sont des personnes malades	61	62	58
Ceux qui consomment de la cocaïne manquent de volonté	56	57	54
Ceux qui consomment de la cocaïne cherchent à entraîner les jeunes	52	53	39
Consommer de la cocaïne aide à s'amuser et faire la fête	26	22	74
Consommer de la cocaïne est un moyen de se détendre	19	18	28
Consommer de la cocaïne est un moyen d'améliorer ses performances	16	14	44
Ceux qui consomment de la cocaïne devraient être libres de le faire	13	13	25
Il est possible vivre normalement en consommant de la cocaïne	7	6	24

Source – EROPP 2023-OFDT

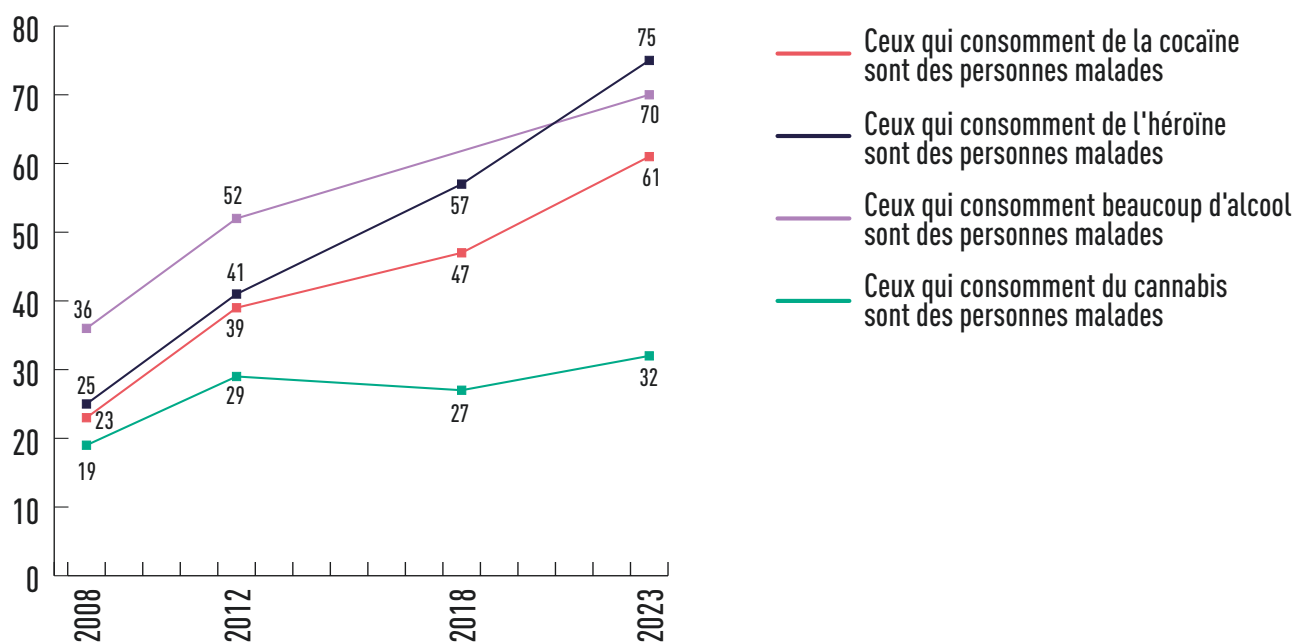
Note de lecture – 74 % des Français ayant expérimenté la cocaïne au cours de leur vie sont « tout à fait d'accord » ou « plutôt d'accord » avec l'affirmation « consommer de la cocaïne aide à s'amuser et à faire la fête ».

Évolution des représentations des Français sur les usagers de drogues

Les résultats montrent que l'opinion selon laquelle les usagers de cocaïne, d'héroïne et ceux qui boivent « beaucoup » d'alcool sont des « personnes malades » est de plus en plus partagée au cours du temps. Entre 2008 et 2023, la proportion de Français en accord avec cette affirmation a augmenté de 23 % à 61 % à propos des usagers de cocaïne, de 25 % à 75 % à propos des usagers d'héroïne et de 36 % à 70 % à propos de ceux qui boivent « beaucoup » d'alcool (figure 18). Cette augmentation traduit un changement de perspective dans les représentations associées aux usagers de drogues, tenant compte d'enjeux sanitaires quant aux motivations d'usage au détriment de considérations morales. Pour autant, près de 90 % des Français considèrent encore les usagers de cocaïne, d'héroïne et ceux qui boivent « beaucoup » d'alcool comme des personnes « dangereuses pour leur entourage » (figure 19). Il semble donc que la persistance de cette représentation sociale négative ne s'oppose pas nécessairement à l'idée qu'il y ait un enjeu sanitaire à la prise en charge des usagers.

L'évolution des représentations est en revanche nettement plus contrastée lorsqu'il s'agit du cannabis. L'augmentation de la proportion de Français considérant les usagers de cannabis comme des « personnes malades » (passée de 19 % en 2008 à 32 % en 2023) est beaucoup moins marquée que pour les autres drogues (figure 18). Parallèlement, la part des Français estimant qu'il est « possible de vivre normalement en consommant du cannabis » a plus que doublé entre 2008 et 2023, passant de 16 % à 34 % (figure 20). Ces évolutions suggèrent l'émergence d'une représentation de la consommation de cannabis davantage considérée comme un choix de vie personnel que comme le signe d'un trouble ou d'une pathologie. Par ailleurs, alors que la proportion de Français considérant que les consommateurs d'héroïne ou de cocaïne sont « dangereux pour leur entourage » augmente significativement entre 2008 et 2023 (83 % à 89 % pour la cocaïne et 84 % à 90 % pour l'héroïne), la proportion de Français en accord avec cette représentation à propos des usagers de cannabis ne connaît pas d'évolution significative.

Figure 18. Évolution de la proportion de Français « tout à fait d'accord » ou « plutôt d'accord » avec l'affirmation « ceux qui consomment... sont des personnes malades » formulée à propos des consommateurs de cannabis, de cocaïne, d'héroïne et de « beaucoup d'alcool » (en %)

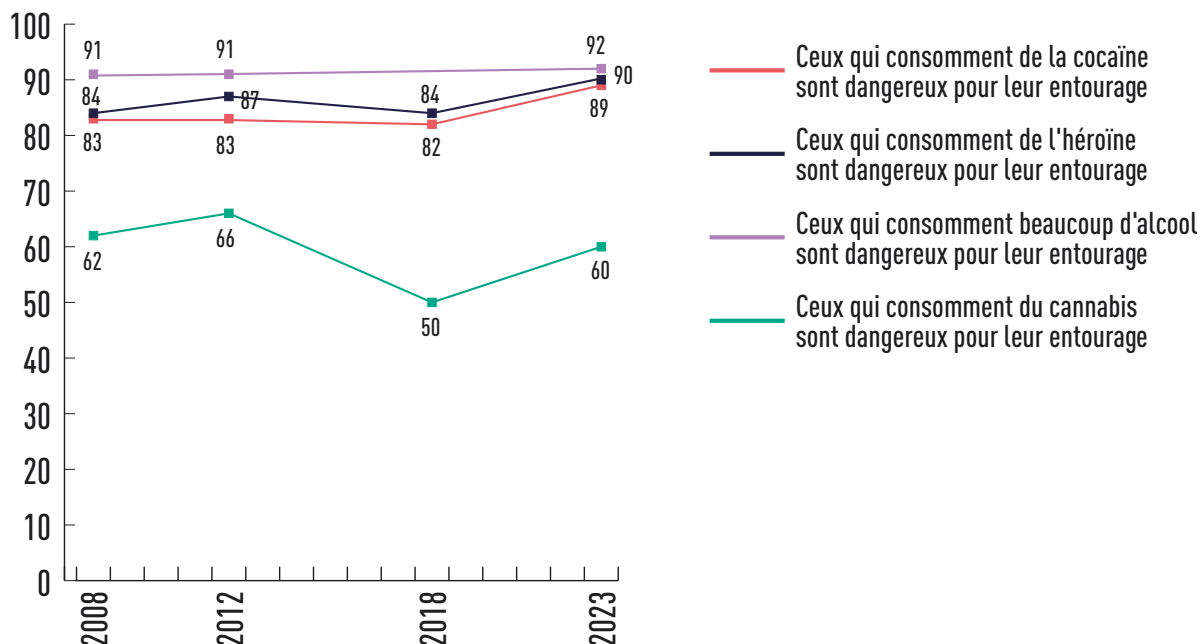


Source – Enquêtes EROPP-OFDT

Note de lecture – En 2023, 75 % des Français sont « tout à fait d'accord » ou « plutôt d'accord » avec l'affirmation « ceux qui consomment de l'héroïne sont des personnes malades ».

Données manquantes pour l'alcool en 2018.

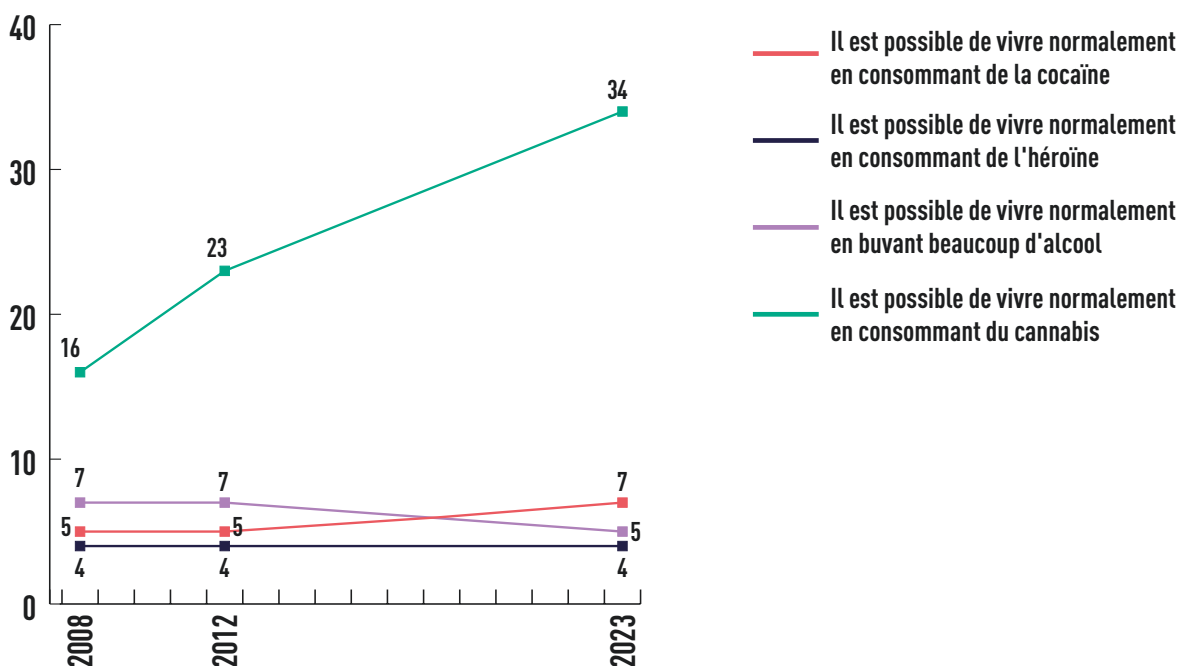
Figure 19. Évolution de la proportion de Français « tout à fait d'accord » ou « plutôt d'accord » avec l'affirmation « ceux qui consomment... sont dangereux pour leur entourage » formulée à propos des consommateurs de cannabis, de cocaïne, d'héroïne et de beaucoup d'alcool (en %)



Source – Enquêtes EROPP-OFDT

Note de lecture – En 2023, 60 % des Français sont « tout à fait d'accord » ou « plutôt d'accord » avec l'affirmation : « Ceux qui consomment du cannabis sont dangereux pour leur entourage ».
Données manquantes pour l'alcool en 2018.

Figure 20. Évolution de la proportion des Français « tout à fait d'accord » ou « plutôt d'accord » avec l'affirmation « il est possible de vivre normalement en consommant... » formulée à propos des consommateurs de cannabis, de cocaïne, d'héroïne et de beaucoup d'alcool (en %)



Source – Enquêtes EROPP-OFDT

Note de lecture – En 2023, 34 % des Français sont « tout à fait d'accord » ou « plutôt d'accord » avec l'affirmation « il est possible de vivre normalement en consommant du cannabis ».
Données manquantes pour le cannabis, l'héroïne et l'alcool en 2018.

OPINIONS DES FRANÇAIS CONCERNANT LA RÉPONSE PUBLIQUE LIÉE AUX DROGUES

Limitier la consommation d'alcool : opinions sur les politiques de santé

Dans son Plan d'action mondial contre l'alcool 2022–2030 (OMS, 2024), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a réaffirmé l'importance de proposer ou d'adopter des politiques nationales à fort impact⁶. En France, la stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives 2023-2027 (MILDECA, 2023) reprend notamment les dispositions suivantes :

- encadrer strictement la publicité et la vente des produits à risque, dont l'interdiction de vente aux mineurs ;
- agir sur les prix, l'augmentation des prix étant unanimement reconnue comme l'un des leviers les plus efficaces pour réduire la demande.

Dans son dernier exercice, le dispositif EROPP a interrogé les Français sur leurs opinions concernant de nouvelles mesures qui pourraient être envisagées : une augmentation forte des prix de l'alcool de manière similaire à ce qui a été fait pour le tabac, la limitation de l'achat d'alcool à des magasins dont l'accès est réservé aux adultes, l'augmentation de l'âge légal autorisé pour l'achat de boissons, l'interdiction de la publicité pour l'alcool et la mise en place de messages de prévention sur les bouteilles d'alcool de manière similaire au tabac.

Les mesures de prévention et d'information recueillent le plus d'opinions favorables (figure 21). L'interdiction de la publicité pour l'alcool constitue une mesure perçue favorablement par une large majorité des Français : 46 % se déclarant « tout à fait d'accord » à l'interdiction de la publicité en ligne et 43 % « tout à fait d'accord » à l'interdiction totale de la publicité pour l'alcool. Une majorité des Français se prononce également en faveur de la mise en place de messages de prévention sur les bouteilles d'alcool de manière similaire à ceux des paquets de cigarettes (62 % d'opinions favorables dont 34 % « tout à fait d'accord »). La proposition de limiter l'achat d'alcool à des magasins réservés aux adultes est également perçue favorablement par une majorité des Français. Cependant, si la mesure recueille 61 % d'opinions favorables au total, seul un tiers des Français (32 %) se dit « tout à fait d'accord ».

La proposition d'augmenter l'âge légal de la vente d'alcool à 21 ans, comme dans certains pays d'Europe du Nord, suscite, en revanche, des opinions plus partagées : si un quart de l'échantillon se dit « tout à fait d'accord », un autre quart de l'échantillon y est clairement opposé. Enfin, la mesure qui obtient le moins d'opinions favorables concerne l'augmentation forte des prix des boissons alcoolisées, avec 64 % d'opinions défavorables, 36 % des Français n'étant « pas du tout d'accord » avec cette mesure.

Notons que les femmes se prononcent plus souvent en faveur de ces mesures que les hommes. Ces écarts d'opinions selon le sexe sont d'autant plus marqués que la mesure en question est controversée ou impopulaire : ainsi, une large majorité des femmes (61 %) est « tout à fait d'accord » avec le principe d'une augmentation forte du prix des boissons alcoolisées. De la même manière, elles sont 61 % « tout à fait d'accord » avec l'augmentation de l'âge légal pour la vente d'alcool à 21 ans.

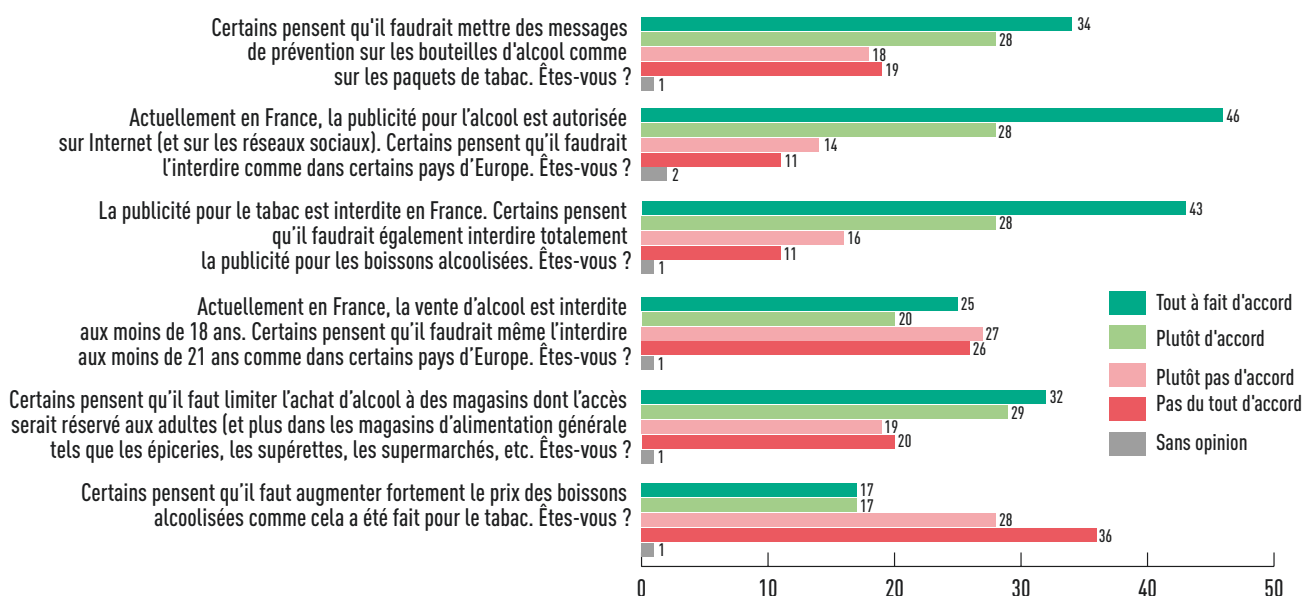
Le niveau de consommation d'alcool du répondant est un facteur structurant de ces opinions quant aux mesures proposées : seuls 10 % des consommateurs d'alcool hebdomadaires⁷ sont « tout à fait d'accord » avec l'augmentation forte des prix des boissons alcoolisées, une opinion partagée

6. Trois axes principaux : a) accessibilité financière des boissons alcoolisées ; b) publicité et marketing pour les boissons alcoolisées ; c) disponibilité des boissons alcoolisées.

7. Est défini comme un « consommateur d'alcool hebdomadaire » un enquêté ayant déclaré avoir consommé de l'alcool au moins une fois par semaine au cours des 12 derniers mois. Ces enquêtes représentent un tiers de l'échantillon total.

par 22 % des consommateurs plus occasionnels et des non-consommateurs. Par ailleurs, un tiers (37 %) des consommateurs d'alcool hebdomadaires se déclarent « tout à fait d'accord » avec l'interdiction totale de la publicité pour les boissons alcoolisées, une proportion qui atteint 50 % parmi les consommateurs moins réguliers et les non-consommateurs.

Figure 21. Opinions des Français concernant différentes propositions de politiques publiques sur l'alcool en 2023 (en %)



Source – EROPP 2023-OFDT

Note de lecture – En 2023, 43 % des Français sont « tout à fait d'accord » avec la suppression totale de la publicité pour les boissons alcoolisées.

Opinions des Français concernant les dispositifs de réduction des risques et des dommages

La politique de réduction des risques et des dommages (RdRD), initiée dans le cadre de la pandémie du sida, est inscrite dans la loi (article L3411-8 du code de la santé publique). Sans nier le caractère illicite de certains usages, elle permet de considérer l'addiction comme une maladie chronique. Elle reconnaît que l'arrêt de la consommation est impossible pour certaines personnes, à certains moments de leur trajectoire, et qu'il faut alors mobiliser des leviers pragmatiques et adaptés pour améliorer leur qualité de vie. La mise à disposition de seringues et de matériel d'injection fait partie des mesures les plus emblématiques. Ces dernières années, les débats sur la RdRD se sont focalisés sur la mise en place des salles dites de consommation à moindre risque (SCMR). Celles-ci ont été autorisées par expérimentation législative en 2016, puis prolongée en 2022 jusqu'à fin 2025, sous l'appellation de « haltes soins addictions » (HSA).

Les enquêtés ont été invités à exprimer leurs opinions concernant la distribution de trousse avec du matériel d'injection stérile et l'existence de salles de consommation à moindre risque (tableau 5). Ces dispositifs de réduction des risques, développés à des époques différentes, ont pour objectif commun de limiter les dommages sanitaires et sociaux liés à l'usage de drogues en prévenant les infections, en réduisant les overdoses et en établissant un lien entre les usagers et les structures de soin ou d'accompagnement social. Ces mesures ont été l'objet de controverses en raison de la visibilité qu'elle donne à certains usages transgressifs, apparaissant pour certains comme une forme de normalisation de l'usage de drogues pourtant interdit par la loi.

En 2023, un tiers des Français considère que ces deux mesures, sont « une très bonne chose » tandis que 10 % des Français pensent le contraire, c'est-à-dire, qu'il s'agit « d'une très mauvaise chose » (tableau 5). Par ailleurs, une large proportion des Français (73 %) est favorable à l'idée d'ouvrir des

salles de consommation à moindre risque dans d'autres villes de France. En revanche, les Français se montrent plus réticents lorsqu'on leur demande s'ils seraient d'accord avec l'ouverture d'une salle de consommation dans leur propre quartier puisque seuls 20 % se disent « tout à fait d'accord » tandis qu'un tiers (34 %) se dit « pas du tout d'accord ». Parmi ceux favorables à l'ouverture d'autres salles, 27 % d'entre eux se disent « tout à fait » favorables à l'ouverture d'une salle dans leur quartier, tandis que 16 % y sont opposés. Les opinions des Français sur les HSA ne révèlent pas d'évolution majeure entre 2018 et 2023.

Tableau 5. Opinions des Français concernant la mise à disposition de seringues et de matériel d'injection auprès des usagers de drogues et des haltes soins addictions en 2018 et 2023 (en %)

	« Seringues et matériel d'injection mis à disposition des usagers de drogues pour limiter les risques d'infection et de maladie »		« Salles de consommation pour les personnes qui s'injectent des drogues où elles peuvent venir consommer dans de bonnes conditions sanitaires en présence d'un personnel formé pour éviter les overdoses, les infections et les injections dans l'espace public »	
	2018	2023	2018	2023
Une très bonne chose	35	30	30	34
Plutôt une bonne chose	47	46	51	44
Plutôt une mauvaise chose	8	10	9	10
Une très mauvaise chose	8	11	8	10
Ne sait pas	2	3	3	2

Source – EROPP 2018 et EROPP 2023-OFDT

Note de lecture – En 2023, 10 % des Français pensent que l'existence des HSA est une « très mauvaise chose ». Intitulé complet des questions : « Il existe aujourd'hui des trousses avec des seringues stériles et du matériel d'injection, qui sont mises à disposition des usagers de drogues pour limiter les risques d'infection et la transmission de maladie. Trouvez-vous que c'est... » ; « Il existe aujourd'hui des espaces réservés aux personnes qui s'injectent des drogues où elles peuvent venir consommer les produits qu'elles apportent dans de bonnes conditions sanitaires en présence d'un personnel formé afin d'éviter les overdoses et les infections, et qu'elles s'injectent dans l'espace public. Il en existe actuellement deux en France (à Paris et à Strasbourg). Trouvez-vous que c'est... ».

La question des salles de consommation à moindre risque dans EROPP

Avec les questions d'opinion, la formulation, la connaissance des répondants, le contexte politique, les effets de halo⁸ liés au questionnaire peuvent avoir un impact plus important sur le positionnement des répondants que lors de questions factuelles sur leurs comportements. La question sur les « haltes soins addictions » (HSA) est peut-être une des questions parmi les plus sensibles à ces biais de déclaration du fait qu'il s'agit d'une des mesures la plus présente dans le débat public.

La question sur les HSA a été introduite dans EROPP en 2008 (le dispositif n'existait pas encore, mais la question commençait à émerger en France dans le débat public) (Costes *et al.*, 2010) :

« Pour prévenir les risques pour la santé, certains pensent qu'il faudrait mettre à disposition des consommateurs d'héroïne des locaux et du matériel spécial pour qu'ils puissent s'injecter leur propre drogue. »

Cette perspective avait alors recueilli 66 % d'avis « très défavorables », 5 % des Français seulement s'étaient déclarés à l'époque « tout à fait d'accord ».

Dans l'enquête de 2013 – alors que la question était antérieure à l'annonce par le gouvernement en février 2013 de l'accord pour lancer l'expérimentation d'une salle de consommation à moindre risque à Paris –, une majorité de Français s'était alors déclarée favorable à l'idée de l'ouverture de HSA en France avec 26 % d'opinions très favorables à : « Certains proposent de mettre des locaux et du matériel propre à disposition des consommateurs d'héroïne pour qu'ils puissent s'injecter hors de l'espace public, pour prévenir les risques d'overdose et limiter la propagation du sida ». Une proportion comparable s'était déclarée « pas du tout d'accord » (Tovar *et al.*, 2013).

Cette deuxième formulation rappelait, contrairement à celle de 2008, les objectifs attendus du dispositif. À l'époque, la progression des opinions positives vis-à-vis du dispositif avait été interprétée davantage comme liée au changement de formulation qu'à une évolution de l'opinion de la population.

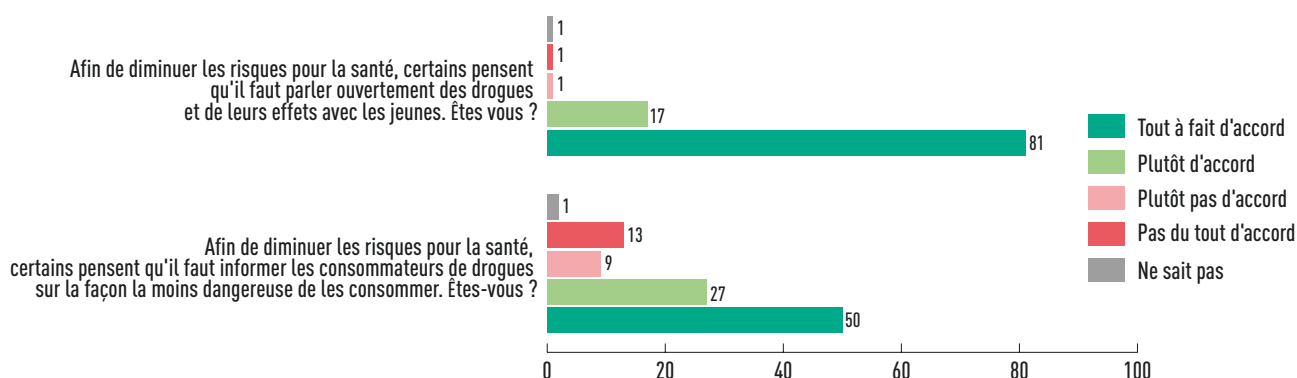
8. Dans un questionnaire, l'effet de halo désigne un biais cognitif par lequel la réponse à une question peut être influencée par le contexte général du questionnaire ou par la formulation d'items précédents.

En 2018, en amont de la question, un paragraphe précisait clairement les objectifs du dispositif : « Parlons maintenant des salles de consommation à moindre risque. Il s'agit d'un espace réservé aux personnes qui s'injectent des drogues où elles peuvent venir consommer les produits qu'elles apportent dans de bonnes conditions sanitaires en présence d'un personnel formé afin d'éviter les overdoses et les infections et éviter qu'elles s'injectent dans l'espace public. » Ensuite, une première question était posée aux Français sur leur connaissance du dispositif : « Il existe aujourd'hui dans de nombreux pays d'Europe des salles de ce type. En avez-vous déjà entendu parler ? » Seulement ensuite était posée la question suivante : « Il en existe actuellement deux en France (à Paris et à Strasbourg). Trouvez-vous que c'est [opinion] ? » à laquelle 30 % des Français avaient alors répondu qu'ils trouvaient que c'était « une très bonne chose » (Spilka *et al.*, 2019).

Dans EROPP 2023, deux questions permettent d'explorer la manière dont sont perçues les mesures qui visent à transmettre des connaissances précises et accessibles sur les drogues, leurs effets ainsi que les manières les moins dangereuses de les consommer : la première porte sur l'idée de parler ouvertement des drogues et de leurs effets avec les jeunes, qu'ils soient usagers ou non ; la seconde, sur l'opportunité d'informer les consommateurs sur les modes de consommation les moins risqués.

Face à ces mesures déjà mises en œuvre, les Français se montrent en 2023 toujours favorables avec le principe de parler ouvertement des drogues et de leurs effets avec les jeunes : 81 % sont, ainsi, « tout à fait d'accord » (figure 22), une proportion stable dans le temps (figure 23). S'il en est globalement de même avec le principe d'informer les usagers de drogues sur les façons les moins dangereuses de les consommer, ils ne sont, en revanche, plus qu'une petite majorité (50 %) à se déclarer « tout à fait d'accord ».

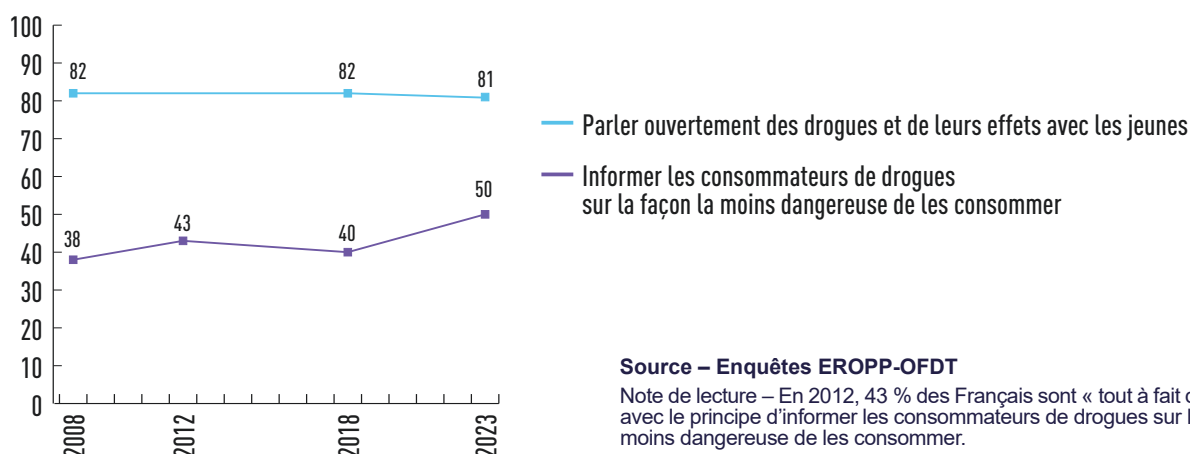
Figure 22. Opinions des Français sur deux principes de réduction des risques (en %)



Source – EROPP 2023-OFDT

Note de lecture – En 2023, 81 % des Français sont « tout à fait d'accord » avec le principe de parler ouvertement des drogues et de leurs effets avec les jeunes pour diminuer les risques pour la santé.

Figure 23. Évolution du pourcentage de Français « tout à fait d'accord » avec deux principes de réduction des risques (en %)



Source – Enquêtes EROPP-OFDT

Note de lecture – En 2012, 43 % des Français sont « tout à fait d'accord » avec le principe d'informer les consommateurs de drogues sur la façon la moins dangereuse de les consommer.

Opinions des Français concernant la législation sur les drogues

Depuis la loi du 31 décembre 1970, qui fonde le cadre français de lutte contre les drogues, l'usage de stupéfiants est considéré comme une infraction pénale, passible d'une peine pouvant théoriquement aller jusqu'à un an d'emprisonnement, même en l'absence de trafic ou de récidive. Ce cadre répressif s'est toutefois accompagné, dès son origine, d'une ambivalence : la loi prévoyait également la possibilité d'assortir la sanction pénale d'une obligation de soins, introduisant une ouverture vers une approche sanitaire. Ce compromis initial, qui mêle contrôle social et préoccupations sanitaires, a fait l'objet de critiques récurrentes au fil des décennies. Ces débats se sont intensifiés avec l'essor des politiques de réduction des risques à partir des années 1990, révélant les limites d'une approche uniquement punitive face à la diversité des usages et à la complexité des parcours des usagers. L'enquête EROPP permet de rendre compte de la perception par les Français de ce cadre législatif : le module de questions dont les résultats sont présentés ci-dessous détaille les dispositifs prévus par la loi pour les consommateurs de drogues et demande à l'enquêté s'il trouve que ce dispositif est « une très bonne chose », une « bonne chose », une « mauvaise chose » ou une « très mauvaise chose ».

Principales évolutions de la réponse pénale à l'usage de stupéfiants depuis 1999

L'usage de stupéfiants⁹, incluant le cannabis, représente une infraction pénale en France, selon l'article L 3421-1 du code de la santé publique. Depuis la loi du 31 décembre 1970, l'utilisateur encourt jusqu'à un an d'emprisonnement et 3 750 € d'amende, soit un régime de peines théoriques parmi les plus sévères en Europe. Formellement, la loi du 31 décembre 1970 a été abrogée par l'ordonnance du 22 juin 2000 et recodifiée dans le code de la santé publique. Cependant, les dispositions réprimant l'usage ont été maintenues et étendues, avec l'extension de la procédure d'amende forfaitaire délictuelle (AFD), initialement prévue pour les délits routiers, à l'usage de stupéfiants. D'abord expérimentée dans quelques juridictions, l'AFD a été généralisée à l'ensemble du territoire national depuis le 1^{er} septembre 2020, à la suite de la loi du 23 mars 2019 sur la réforme de la justice pénale qui a ouvert la possibilité, pour les forces de l'ordre, de verbaliser tout usager majeur, en flagrant délit de consommation sur la voie publique.

Depuis les années 2000, la réponse pénale à l'usage de stupéfiants a connu un double mouvement de systématisation (à l'image du taux de réponse pénale, dépassant 90 %) et de diversification des sanctions pénales appliquées aux usagers à la suite d'une interpellation. Le début des années 2000-2010 a été marqué par l'élargissement de l'éventail de mesures pénales visant à individualiser la réponse pénale en fonction du profil de l'utilisateur et de la fréquence de consommation. On observe au contraire dans la période la plus récente une standardisation des réponses pénales (à l'image de l'AFD), qui est allée de pair avec une montée en charge des sanctions à caractère financier (AFD ou amende dans le cadre d'une condamnation judiciaire) d'une part, et un recul des sanctions pénales à dimension sanitaire d'autre part (injonction thérapeutique, orientation sanitaire et sociale, etc.). La réorientation des réponses pénales s'opère également à travers l'instauration de dispositifs collectifs, susceptibles de compléter, voire de se substituer, aux mesures individuelles – à l'instar du stage de sensibilisation aux dangers liés à l'usage de produits stupéfiants, dont la mise en œuvre tend à s'intensifier. Créé en 2007 dans le cadre de la loi de prévention de la délinquance, ce « stage stupéfiants » est destiné à des usagers non dépendants ou occasionnels et vise à « faire prendre conscience au condamné des conséquences dommageables pour la santé humaine et pour la société de l'usage de tels produits » (décret d'application du 26 septembre 2007).

Pour une analyse plus approfondie des évolutions de la réponse pénale à l'usage de drogues illicites et de ses enjeux, voir Obradovic *et al.*, 2021.

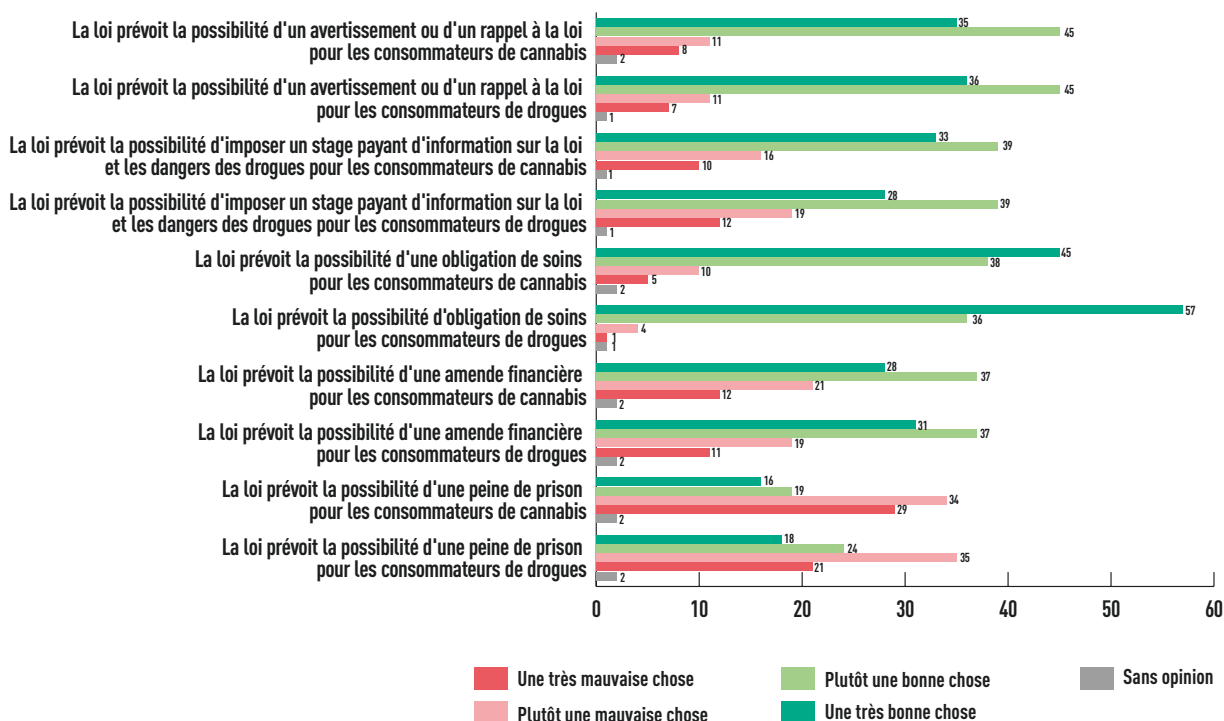
9. Le terme « stupéfiant » est une catégorie juridique définie par les conventions internationales, la loi et les textes réglementaires.

Il existe une nette préférence des Français pour les mesures à visée éducative ou thérapeutique, qu'il s'agisse du cannabis ou des drogues en général (figure 24). Les dispositifs d'obligation de soins sont ceux qui suscitent le plus large assentiment : 57 % des Français considèrent qu'il s'agit d'une « très bonne chose » dans le cas des drogues en général, et 45 % lorsqu'il s'agit du cannabis. Les stages payants d'information recueillent eux aussi une large approbation : près de 70 % des Français sont en leur faveur, indépendamment de la drogue concernée.

Les opinions des Français relatives aux réponses pénales apparaissent plus controversées. L'idée de sanctionner les consommateurs par une peine de prison divise fortement : 35 % des Français considèrent qu'il s'agit d'une « plutôt » ou « très bonne chose » dans le cas du cannabis, contre 42 % pour les drogues en général. Dans les deux cas, une majorité relative exprime une opinion défavorable ou réservée. Les sanctions financières sont accueillies plus favorablement. Environ deux personnes sur trois les perçoivent positivement contre une personne sur trois qui y est défavorable.

Pour l'ensemble des mesures proposées, on observe de légers écarts entre les jugements portés sur le cannabis et ceux concernant les drogues dans leur ensemble. Ces écarts, bien qu'assez modestes, s'inscrivent dans une tendance déjà relevée dans d'autres volets de l'enquête : l'usage du cannabis tend à être perçu de manière un peu moins réprobatoire en comparaison aux autres drogues illicites. La peine de prison comme sanction à l'encontre de la consommation de cannabis apparaît ainsi aux yeux d'une nette majorité de Français comme une mesure excessivement répressive. En ce qui concerne l'obligation de soins, 15 % de Français se prononcent en défaveur de cette mesure dans le cas du cannabis alors que cette proportion est de seulement 5 % lorsqu'il s'agit de l'ensemble des drogues. Cette différence d'intensité dans les réponses participe d'une hiérarchisation implicite des drogues dans les représentations sociales, où le cannabis est perçu comme une drogue moins transgressive.

Figure 24. Opinions des Français à propos de la législation en vigueur sur le cannabis et sur l'ensemble des drogues illicites en 2023 (en %)

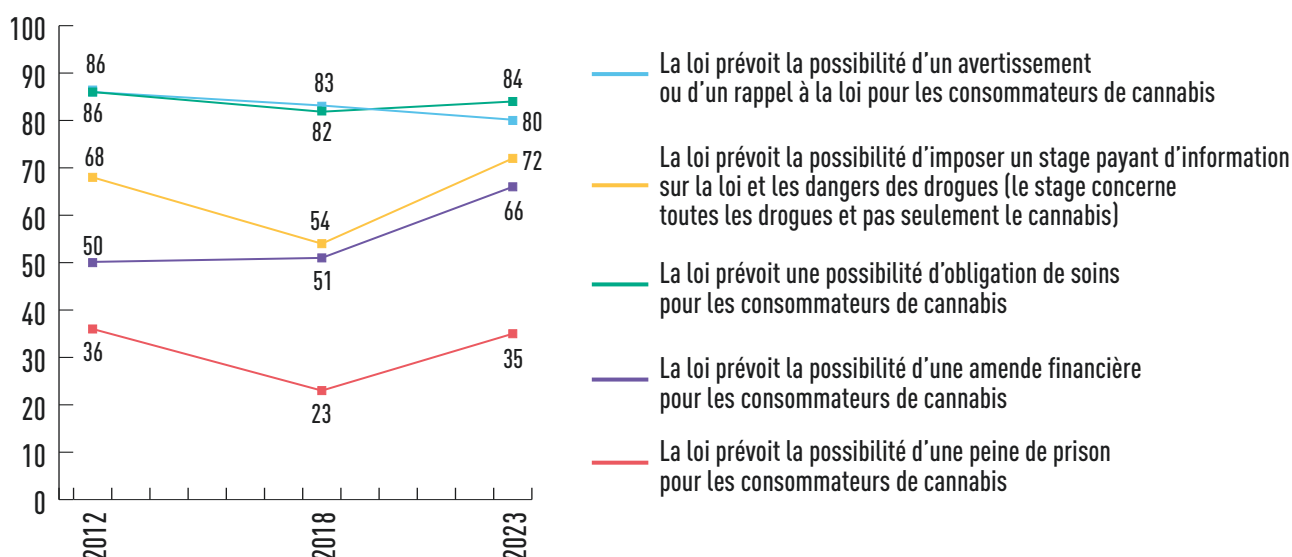


Source – EROPP 2023-OFDT

Note de lecture : 18 % des Français pensent que le fait que la loi prévoit la possibilité d'une peine de prison pour les consommateurs de drogues est « une très bonne chose ». Les questions à propos des consommateurs de cannabis ont été posées à l'ensemble de l'échantillon, les questions à propos des consommateurs de drogues ont été posées à une seule moitié de l'échantillon (n = 1 325).

Concernant les évolutions des opinions des Français sur la législation liée à la consommation de cannabis, on observe le maintien d'un consensus autour des dispositifs à visée éducative et sanitaire : l'obligation de soin, le rappel à la loi et le stage payant d'information et de « sensibilisation aux dangers de l'usage de stupéfiants ». En revanche, on note une évolution du soutien au principe d'une incarcération pour les consommateurs qui, après avoir chuté à 23 % en 2018, remonte à 35 % en 2023.

Figure 25. Évolution de la proportion de Français estimant que certains dispositifs législatifs à l'encontre des consommateurs de cannabis représentent une « très bonne chose » ou « plutôt une bonne chose » (en %)



Source – enquêtes EROPP-OFDT

Note de lecture – En 2023, 66 % des Français estiment que le fait que la loi prévoit la possibilité d'une amende financière pour les consommateurs de cannabis est « une très bonne chose » ou « plutôt une bonne chose ».

À propos des opinions des Français relatives à des mesures de modifications de la législation sur, d'une part, l'ensemble des drogues illicites et, d'autre part, seulement le cannabis, elles apparaissent moins favorables aux propositions d'assouplissement des lois en 2023 qu'en 2018 (tableau 6). La proposition selon laquelle « toutes les drogues illicites pourraient être mises en vente comme le tabac ou l'alcool » reste très majoritairement rejetée : 85 % des Français s'y opposaient en 2018 (dont 62 % « pas du tout d'accord »), et cette proportion atteint 87 % en 2023 (68 % « pas du tout d'accord »). De même, le soutien à la suppression des sanctions pour les simples consommateurs de drogues recule : la proportion de personnes « tout à fait d'accord » passe de 20 % en 2018 à 14 % en 2023, tandis que la proportion de personnes « pas du tout d'accord » progresse de 30 % à 40 % sur la même période.

Tableau 6. Opinions des Français relatives à quelques propositions d'assouplissement des lois sur l'ensemble des drogues illicites en 2018 et en 2023 (en %)

	« Toutes les drogues illicites pourraient être mises en vente comme le tabac ou l'alcool »		« Il faudrait supprimer toute forme de sanction pour les consommateurs de drogues illicites, mais pas les sanctions prévues pour les dealers et les trafiquants »		« La loi actuelle sur les drogues illicites est appropriée »	
	2018	2023	2018	2023	2018	2023
Tout à fait d'accord	4	4	20	14	nd	9
Plutôt d'accord	11	8	28	23	nd	28
Plutôt pas d'accord	23	19	21	22	nd	28
Pas du tout d'accord	62	68	30	40	nd	25
Sans opinion	0	1	1	1	nd	10

Source – EROPP 2018 et 2023-OFDT

Note de lecture – En 2023, 68 % des Français ne sont « pas du tout d'accord » avec la proposition de mettre en vente libre toutes les drogues illicites comme le tabac et l'alcool. Les trois questions ont été posées à une seule moitié de l'échantillon (n = 1 393).
nd : données non disponibles

S'agissant du cannabis, on observe, comme pour l'ensemble des drogues illicites, une baisse de la proportion d'enquêtés favorables à chacune des suggestions de modification des lois proposées par l'enquête (tableaux 7a et 7b). L'usage médical fait toujours consensus, malgré un léger recul : 85 % des Français y sont favorables en 2023, contre 91 % en 2018, et la part de ceux se disant « tout à fait d'accord » passe de 56 % à 45 %. Aucune autre proposition n'obtient une majorité d'avis favorables en 2023. La part de Français « tout à fait d'accord » ou « plutôt d'accord » avec la légalisation du cannabis recule ainsi de 45 % en 2018 à 40 % en 2023. La proportion de personnes favorables à une mise en vente du cannabis sur le modèle du tabac ou de l'alcool diminue également, passant de 38 % en 2018 à 29 % en 2023. De même, le soutien à la suppression des sanctions contre les consommateurs de cannabis recule de 52 % à 44 % entre 2018 et 2023.

Tableau 7a. Opinions sur quelques propositions de modifications des lois sur le cannabis (en %)

	« La consommation de cannabis pourrait être prescrite par les médecins dans le cadre de certaines maladies graves ou chroniques »		« Le cannabis pourrait être mis en vente comme le tabac ou l'alcool »		« Le cannabis pourrait être vendu dans des magasins dédiés, réservés aux adultes »		« Il faudrait supprimer toute forme de sanction contre les consommateurs de cannabis, mais pas les sanctions prévues pour les dealers et les trafiquants »	
	2018	2023	2018	2023	2018	2023	2018	2023
Tout à fait d'accord	56	45	15	11	nd	18	27	20
Plutôt d'accord	35	40	23	18	nd	27	25	24
Plutôt pas d'accord	4	5	21	21	nd	16	18	19
Pas du tout d'accord	5	8	40	48	nd	38	29	35
Sans opinion	1	2	1	2	nd	2	1	2

Source – EROPP 2018 et 2023-OFDT

Note de lecture – En 2023, 20 % des Français sont « tout à fait d'accord » avec la proposition de supprimer toute forme de sanction contre les consommateurs de cannabis, mais pas les sanctions prévues pour les dealers et les trafiquants.
nd : données non disponibles

Tableau 7b. Opinions sur quelques propositions de modifications des lois sur le cannabis (en %)

	« Il faudrait permettre à ceux qui le veulent de cultiver de petites quantités de cannabis pour leur consommation personnelle »		« La loi actuelle sur le cannabis est appropriée »		« Seriez-vous tout à fait, plutôt, plutôt pas ou pas du tout d'accord pour que le cannabis soit légalisé ? »	
	2018	2023	2018	2023	2018	2023
Tout à fait d'accord	16	12	nd	8	19	16
Plutôt d'accord	24	23	nd	23	26	24
Plutôt pas d'accord	22	20	nd	27	21	21
Pas du tout d'accord	38	42	nd	30	33	37
Sans opinion	0	2	nd	12	1	2

Source – EROPP 2018 et 2023-OFDT

Note de lecture – En 2023, 16 % des Français sont « tout à fait d'accord » avec la légalisation du cannabis.
nd : données non disponibles

LES FACTEURS ASSOCIÉS AUX OPINIONS DES FRANÇAIS SUR LES DROGUES ET LES USAGES

Les analyses descriptives ont mis en évidence que les représentations et les opinions des Français sur les drogues pouvaient être fortement associées à l'âge, au sexe et à la proximité avec les usages de drogues. Plus généralement, les représentations et les opinions sont structurées par une combinaison complexe de facteurs individuels, sociaux, culturels et contextuels. L'étude EROPP approche ces dimensions en interrogeant les caractéristiques des individus comme le sexe, l'âge, le revenu par unité de consommation du ménage, le diplôme, la situation professionnelle, le type de ménage, la taille de l'agglomération de résidence, si les individus ont consommé des drogues illicites et s'ils connaissent des usagers dans leur entourage. Si ces quelques variables n'épuisent évidemment pas les dimensions sociales, individuelles ou culturelles, elles représentent des facteurs possiblement associés à leurs opinions qu'il est possible de prendre en compte dans des modèles statistiques appropriés.

Les analyses descriptives présentées jusqu'à présent ne permettent pas de mesurer l'association entre les différentes dimensions en distinguant l'effet propre de chacune des variables. Par exemple, l'opinion selon laquelle le cannabis est dangereux dès qu'on l'essaye varie selon le sexe, l'âge, mais surtout selon le fait que le répondant en a déjà consommé ou non. Une analyse descriptive mettant en lien le sexe et l'âge avec la perception de la dangerosité du cannabis pourrait alors laisser à penser que ces deux variables expliquent en tant que telles les différences constatées, alors qu'elles traduisent en fait des différences dans les niveaux d'expérimentations et dans la proximité au cannabis en fonction de l'âge et du sexe. Pour pouvoir mesurer les associations entre les représentations et les opinions, et les facteurs individuels en distinguant l'effet propre de chaque facteur, des modèles de régression logistiques ont été utilisés en prenant le fait de se déclarer « plutôt » ou « tout à fait d'accord » avec diverses représentations ou opinions comme variable dépendante et en introduisant simultanément les variables indépendantes suivantes : l'âge, le sexe, le revenu par unité de consommation du ménage, le niveau de diplôme, la situation professionnelle, le type de ménage, la taille de l'agglomération de résidence et enfin le degré de proximité avec les drogues illicites.

Le résultat le plus marquant porte sur la légalisation du cannabis : une fois l'ensemble des facteurs contrôlés, aucune différence significative ne subsiste entre les hommes et les femmes ni entre les différentes classes d'âge, et cette opinion reste en revanche extrêmement corrélée à la proximité aux drogues. Les autres facteurs statistiquement associés avec le fait d'être favorable à la légalisation du cannabis sont : ne pas avoir d'enfants et posséder un diplôme de l'enseignement supérieur.

Dans la plupart des modèles menés (voir tableaux 8, 9 et 10 ci-dessous), les représentations et les opinions des Français sur les drogues sont essentiellement associées à la proximité aux drogues. Outre le constat presque tautologique que les usagers de drogues ont des opinions plus positives sur la consommation de celles-ci, il est à noter que les personnes n'ayant jamais consommé de drogues illicites, mais déclarant connaître personnellement au moins un usager, présentent des opinions sur les drogues généralement plus positives que celles qui déclarent ne pas en connaître.

Pour autant, cette proximité avec les drogues illicites n'explique pas la totalité des effets liés aux opinions. Ainsi, les femmes restent moins informées sur les drogues : une fois les autres facteurs contrôlés, elles citent moins souvent que les hommes au moins 5 drogues spontanément et s'estiment moins souvent bien informées sur les drogues que les hommes, de même que les adultes de 55 à 75 ans par rapport aux 35-44 ans. Citer spontanément au moins 5 drogues est également lié au niveau de revenu, au niveau de diplôme et à la taille de l'agglomération de résidence. Ces associations entre un meilleur niveau socio-économique et une meilleure littératie en santé sont habituellement retrouvées¹⁰.

10. Soit « la motivation et les compétences des individus à accéder, comprendre, évaluer et utiliser l'information en vue de prendre des décisions concernant leur santé » (Van den Broucke, 2017). Pour la première étude réalisée en France sur ce sujet (Health Literacy Survey 2019-2021), voir Touzani *et al.*, 2024.

Tableau 8. Facteurs individuels associés aux connaissances sur les drogues et à la perception de la dangerosité des drogues en 2023 (odds ratio ajusté)

			« Citer spontanément au moins 5 drogues »	« S'estime bien informé sur les drogues »	« Cannabis porte d'entrée vers d'autres drogues »	« Cocaïne dangereuse dès expérimentation »
			OR [IC 95%]	OR [IC 95%]	OR [IC 95%]	OR [IC 95%]
Sexe	Hommes (ref)	48,6				
	Femmes	51,4	0,72 [0,57 ; 0,90]	0,72 [0,60 ; 0,85]	ns	ns
Âge	18-24 ans	11,5	0,46 [0,28 ; 0,74]	1,84 [1,23 ; 2,76]	1,64 [1,08 ; 2,51]	1,88 [1,20 ; 2,94]
	25-34 ans	16,1	ns	ns	ns	ns
	35-44 ans (ref)	17,9				
	45-54 ans	18,5	ns	ns	ns	ns
	55-64 ans	18,2	0,52 [0,36 ; 0,76]	ns	2,11 [1,51 ; 2,95]	ns
	65-75 ans	17,7	0,46 [0,27 ; 0,78]	ns	1,78 [1,15 ; 2,76]	0,62 [0,41 ; 0,94]
Revenu par UC du ménage	Non renseigné	8,7	0,54 [0,34 ; 0,87]	ns	ns	0,68 [0,46 ; 1,00]
	Moins de 1 160 €	27,6	0,62 [0,45 ; 0,87]	ns	ns	0,55 [0,41 ; 0,74]
	De 1 160 à 1 760 €	25,7	ns	ns	ns	ns
	De 1 760 à 2 510 € (ref)	24,1				
	Plus de 2 510 €	14,0	1,46 [1,03 ; 2,05]	ns	ns	ns
Diplôme	Aucun ou < Bac (ref)	41,9				
	Bac	21,4	ns	ns	0,72 [0,56 ; 0,94]	1,49 [1,15 ; 1,93]
	>Bac	36,6	2,15 [1,64 ; 2,80]	ns	ns	1,62 [1,29 ; 2,04]
Situation professionnelle	Actifs occupés (ref)	59,8				
	Actifs au chômage	35,1	ns	ns	ns	ns
	Inactifs	5,1	ns	0,77 [0,61 ; 0,98]	ns	ns
Type de ménage	Ménage d'une personne (ref)	19,1				
	Couple sans enfant	28,0	ns	ns	ns	1,47 [1,11 ; 1,96]
	Couple avec enfant(s)	31,9	0,71 [0,51 ; 0,98]	ns	ns	1,5 [1,13 ; 1,98]
	Famille monoparentale	9,0	ns	ns	ns	1,51 [1,04 ; 2,21]
	Autre situation	12,0	ns	ns	ns	ns
Taille de l'agglomération de résidence	Moins de 2 000 habitants	21,7	0,64 [0,48 ; 0,85]	ns	1,34 [1,04 ; 1,72]	ns
	2 000 à 19 999 habitants	17,8	0,53 [0,39 ; 0,74]	ns	ns	ns
	20 000 à 199 999 habitants	17,8	ns	ns	ns	ns
	Plus de 200 000 habitants (ref)	42,6				
Proximité avec les drogues illicites (y compris cannabis)	Usager actuel de drogue(s) illicite(s) autre que le cannabis	3,7	16,16 [8,46 ; 30,88]	3,80 [1,99 ; 7,26]	0,10 [0,06 ; 0,16]	0,18 [0,11 ; 0,29]
	Usager actuel de cannabis uniquement	6,8	5,11 [3,32 ; 7,87]	2,11 [1,39 ; 3,22]	0,06 [0,04 ; 0,09]	0,42 [0,28 ; 0,62]
	Ancien usager ou expérimentateur	36,1	2,4 [1,84 ; 3,14]	1,25 [1,00 ; 1,55]	0,27 [0,22 ; 0,35]	ns
	Non-expérimentateur connaissant au moins un usager (ref)	25,8				
	Non-expérimentateur ne connaissant pas d'usager	27,6	0,29 [0,20 ; 0,43]	0,64 [0,52 ; 0,80]	1,58 [1,16 ; 2,14]	ns

Source : EROPP 2023-OFDT

OR : odd ratio

IC 95 % : intervalle de confiance à 95 %

ns : non significatif

UC : unité de consommation

Les odds ratios sont calculés par régression logistique multivariée avec, comme variable dépendante, le fait d'être « tout à fait d'accord » ou « plutôt d'accord » avec cette représentation versus « plutôt pas d'accord » et « pas du tout d'accord » comme catégorie de référence, et toutes les autres variables introduites simultanément comme variables indépendantes.

Note de lecture – Y compris en tenant compte des autres variables explicatives, les femmes (comparativement aux hommes) ont une probabilité plus forte d'être en faveur de la mise à disposition de matériel d'injection pour les usagers.

Concernant les opinions sur la réponse publique, les personnes de 55 à 75 ans sont davantage susceptibles que les 35-44 ans de souhaiter la suppression des sanctions visant les usagers, une fois les autres facteurs contrôlés. Les approches de réduction des risques sont également liées à l'âge, mais surtout corrélées avec le sexe et le niveau d'études, les hommes et les jeunes adultes étant moins en faveur de la disposition de matériel d'injection pour les usagers et moins en faveur de l'existence de salles de consommation à moindre risque une fois les autres caractéristiques contrôlées.

Les personnes d'âge moyen, ayant des revenus et un niveau d'études élevé sont plus susceptibles de citer spontanément l'alcool comme une drogue. La croyance qu'une consommation régulière de vin est bonne pour la santé est portée par des hommes, plus âgés, ayant des revenus plus faibles, vivant seuls et ayant eux-mêmes une consommation régulière, voire quotidienne, de l'alcool. À l'inverse, le souhait de politiques visant à restreindre la consommation d'alcool, telles que l'augmentation de son prix ou l'interdiction de sa publicité, est davantage porté par des femmes, non consommatrices et jeunes.

On peut déduire de ces analyses qu'il n'y a pas de facteur systématiquement lié aux opinions et représentations des Français sur les drogues, à l'exception de la proximité aux drogues.

La citation spontanée de l'alcool comme drogue est la seule variable qui échappe au fait d'être associée à la proximité aux drogues dans l'ensemble de nos modèles. Cette dernière se révèle principalement associée à l'âge et au niveau de diplôme.

Tableau 9. Facteurs individuels associés aux opinions sur la législation sur les drogues et les dispositifs de RDR en 2023 (odds ratio ajusté)

		« Légalisation du cannabis »	« Suppression des sanctions visant les usagers de drogues »	« Possibilité d'une peine de prison pour consommateurs de drogues »	« Mise à disposition de matériel de RDR injection »	« Existence de salles de consommation »
		OR [IC 95%]	OR[IC 95%]	OR[IC 95%]	OR[IC 95%]	OR[IC 95%]
Sexe	Hommes (ref)	48,6				
	Femmes	51,4	ns	ns	1,43 [1,16 ; 1,76]	1,92 [1,55 ; 2,38]
Âge	18-24 ans	11,5	ns	ns	ns	ns
	25-34 ans	16,1	ns	ns	0,68 [0,49 ; 0,95]	0,64 [0,45 ; 0,90]
	35-44 ans (ref)	17,9				
	45-54 ans	18,5	ns	ns	1,43 [1,02 ; 2,02]	ns
	55-64 ans	18,2	ns	0,61 [0,39 ; 0,95]	ns	ns
	65-75 ans	17,7	ns	ns	ns	1,71 [1,08 ; 2,72]
Revenu par UC du ménage	Non renseigné	8,7	ns	ns	ns	0,38 [0,26 ; 0,57]
	Moins de 1 160 €	27,6	ns	ns	0,66 [0,48 ; 0,89]	0,69 [0,50 ; 0,96]
	De 1 160 à 1 760 €	25,7	ns	ns	ns	ns
	De 1 760 à 2 510 € (ref)	24,1				
	Plus de 2 510 €	14,0	ns	ns	ns	0,61 [0,43 ; 0,88]
Diplôme	Aucun ou < Bac (ref)	41,9				
	Bac	21,4	ns	0,65 [0,47 ; 0,91]	1,57 [1,2 ; 2,04]	1,42 [1,08 ; 1,86]
	>Bac	36,6	1,25 [1,01 ; 1,56]	0,54 [0,40 ; 0,72]	2,3 [1,79 ; 2,96]	1,70 [1,32 ; 2,19]
Situation professionnelle	Actifs occupés (ref)	59,8				
	Actifs au chômage	35,1	ns	ns	ns	ns
	Inactifs	5,1	1,31 [1,02 ; 1,70]	0,67 [0,46 ; 0,96]	ns	ns
Type de ménage	Ménage d'une personne (ref)	19,1				
	Couple sans enfant	28,0	ns	ns	1,55 [1,13 ; 2,12]	1,42 [1,03 ; 1,96]
	Couple avec enfant(s)	31,9	0,59 [0,45 ; 0,78]	ns	ns	ns
	Famille monoparentale	9,0	0,61 [0,42 ; 0,88]	ns	ns	0,63 [0,42 ; 0,94]
	Autre situation	12,0	ns	0,56 [0,34 ; 0,90]	ns	1,63 [1,09 ; 2,43]
Taille de l'agglomération de résidence	Moins de 2 000 habitants	21,7	ns	ns	ns	0,72 [0,55 ; 0,94]
	2 000 à 19 999 habitants	17,8	ns	1,53 [1,09 ; 2,16]	ns	ns
	20 000 à 199 999 habitants	17,8	ns	ns	ns	0,62 [0,47 ; 0,82]
	Plus de 200 000 habitants (ref)	42,6				
Proximité avec les drogues illicites (y compris cannabis)	Usager actuel de drogue(s) illicite(s) autre que le cannabis	3,7	40,75 [17,52 ; 94,78]	0,08 [0,03 ; 0,20]	2,72 [1,43 ; 5,19]	3,12 [1,56 ; 6,24]
	Usager actuel de cannabis uniquement	6,8	8,63 [5,77 ; 12,93]	0,32 [0,19 ; 0,55]	ns	ns
	Ancien usager ou expérimentateur	36,1	3,04 [2,44 ; 3,79]	0,50 [0,36 ; 0,69]	1,39 [1,06 ; 1,8]	1,61 [1,22 ; 2,11]
	Non-expérimentateur connaissant au moins un usager (ref)	25,8				
	Non-expérimentateur ne connaissant pas d'usager	27,6	0,49 [0,38 ; 0,64]	2,30 [1,66 ; 3,19]	0,73 [0,56 ; 0,94]	0,75 [0,58 ; 0,98]

Source : EROPP 2023-OFDT

OR: odd ratio

IC 95 %: intervalle de confiance à 95 %

ns: non significatif

UC: unité de consommation

Les odds ratios sont calculés par régression logistique multivariée avec, comme variable dépendante, le fait d'être « tout à fait d'accord » ou « plutôt d'accord » avec cette représentation versus « plutôt pas d'accord » et « pas du tout d'accord » comme catégorie de référence, et toutes les autres variables introduites simultanément comme variables indépendantes.

Note de lecture – Y compris en tenant compte des autres variables explicatives, les femmes (comparativement aux hommes) ont une probabilité plus forte d'être en faveur de la mise à disposition de matériel d'injection pour les usagers.

Tableau 10. Facteurs individuels associés aux opinions sur l'alcool en 2023 (odds ratio ajusté)

			« Citer spontanément l'alcool comme drogue »	« Une consommation régulière de vin est bonne pour la santé »	« Forte augmentation du prix de l'alcool »	« Interdiction de la publicité de l'alcool »
			OR [IC 95%]	OR [IC 95%]	OR [IC 95%]	OR [IC 95%]
Sexe	Hommes (ref)	48,6				
	Femmes	51,4	ns	0,80 [0,67 ; 0,95]	1,43 [1,20 ; 1,72]	1,70 [1,41 ; 2,06]
Âge	18-24 ans	11,5	0,56 [0,37 ; 0,86]	ns	ns	0,40 [0,27 ; 0,59]
	25-34 ans	16,1	ns	ns	ns	0,72 [0,53 ; 0,98]
	35-44 ans (ref)	17,9				
	45-54 ans	18,5	ns	ns	1,73 [1,30 ; 2,31]	ns
	55-64 ans	18,2	0,72 [0,52 ; 1,00]	1,38 [1,03 ; 1,85]	ns	ns
	65-75 ans	17,7	0,62 [0,41 ; 0,94]	ns	1,86 [1,27 ; 2,73]	ns
Revenu par UC du ménage	Non renseigné	8,7	0,55 [0,37 ; 0,83]	1,81 [1,28 ; 2,55]	ns	0,50 [0,35 ; 0,71]
	Moins de 1 160 €	27,6	0,73 [0,55 ; 0,97]	1,63 [1,26 ; 2,10]	1,49 [1,15 ; 1,93]	0,74 [0,57 ; 0,98]
	De 1 160 à 1 760 €	25,7	ns	1,37 [1,08 ; 1,75]	ns	ns
	De 1 760 à 2 510 € (ref)	24,1				
	Plus de 2 510 €	14,0	ns	ns	ns	ns
Diplôme	Aucun ou < Bac (ref)	41,9				
	Bac	21,4	1,37 [1,05 ; 1,78]	ns	ns	ns
	>Bac	36,6	2,13 [1,70 ; 2,67]	ns	ns	ns
Situation professionnelle	Actifs occupés (ref)	59,8				
	Actifs au chômage	35,1	ns	ns	ns	ns
	Inactifs	5,1	ns	ns	ns	ns
Type de ménage	Ménage d'une personne (ref)	19,1				
	Couple sans enfant	28,0	ns	0,67 [0,52 ; 0,87]	ns	ns
	Couple avec enfant(s)	31,9	0,66 [0,5 ; 0,87]	0,67 [0,52 ; 0,86]	ns	ns
	Famille monoparentale	9,0	0,61 [0,41 ; 0,92]	0,63 [0,45 ; 0,90]	ns	ns
	Autre situation	12,0	ns	0,69 [0,49 ; 0,97]	ns	ns
Taille de l'agglomération de résidence	Moins de 2 000 habitants	21,7	ns	ns	ns	ns
	2 000 à 19 999 habitants	17,8	ns	ns	ns	ns
	20 000 à 199 999 habitants	17,8	ns	ns	ns	ns
	Plus de 200 000 habitants (ref)	42,6				
Proximité avec l'alcool	Usager quotidien	6,3	ns	2,60 [1,84 ; 3,68]	0,37 [0,24 ; 0,57]	0,38 [0,27 ; 0,54]
	Usager hebdomadaire non quotidien	28,6	ns	1,42 [1,17 ; 1,72]	0,62 [0,5 ; 0,76]	0,60 [0,49 ; 0,73]
	Usager dans l'année non hebdomadaire (ref)	49,1				
	Non-usager dans l'année	16,1	ns	0,64 [0,49 ; 0,82]	3,31 [2,6 ; 4,21]	1,49 [1,12 ; 1,97]

Source : EROPP 2023-OFDT

OR : odd ratio

IC 95 % : intervalle de confiance à 95 %

ns : non significatif

UC : unité de consommation

Les odds ratios sont calculés par régression logistique multivariée avec, comme variable dépendante, le fait d'être « tout à fait d'accord » ou « plutôt d'accord » avec cette représentation versus « plutôt pas d'accord » et « pas du tout d'accord » comme catégorie de référence, et toutes les autres variables introduites simultanément comme variables indépendantes.

Note de lecture – Y compris en tenant compte des autres variables explicatives, les femmes (comparativement aux hommes) ont une probabilité plus forte d'être en faveur d'une forte augmentation des prix de l'alcool.

CONCLUSION

Ce sixième rapport de l'enquête régulière de l'OFDT sur les représentations, opinions et perceptions sur les psychotropes, réalisée en 2023 auprès d'un échantillon représentatif de 2 718 personnes, permet de dresser un nouvel état des lieux des connaissances, des représentations et des opinions des Français sur plusieurs thématiques liées aux drogues.

La problématique des drogues constitue une préoccupation majeure pour une minorité de Français, qui s'estiment généralement bien informés sur la question quoique le sentiment d'information sur les drogues semble en recul dans la période récente. Les drogues illicites, comme la cocaïne qui s'est diffusée en population générale ces dernières années, sont toujours perçues comme les plus préjudiciables à la santé. Cependant, des drogues licites comme l'alcool ou le tabac, longtemps intégrées aux usages sociaux, sont désormais jugées plus dangereuses, y compris à faibles doses.

Ces évolutions rendent compte d'une prise de conscience accrue des risques liés à la consommation, même modérée, du tabac et de l'alcool. En d'autres termes, la perception du risque associé aux drogues tend à se détacher de leur statut légal. Le caractère licite ou illicite d'une drogue ne détermine plus, à lui seul, la manière dont cette drogue est perçue en termes de dangerosité. Le cas du cannabis, plus souvent perçu comme peu risqué lorsqu'il est consommé occasionnellement, en est une illustration significative. Ces changements de perceptions peuvent s'interpréter comme un indicateur positif de l'efficacité des campagnes d'information et des politiques de sensibilisation menées au cours des deux dernières décennies, notamment en matière de prévention du tabagisme et de lutte contre les consommations excessives d'alcool. Le cadrage de santé publique s'est progressivement affirmé, en insistant davantage sur les risques des faibles niveaux de consommation, en s'appuyant sur des données scientifiques plus accessibles au grand public et en adoptant une posture moins tolérante vis-à-vis de ces usages auparavant banalisés.

Les représentations des Français à l'égard des usagers de drogues sont marquées par des perceptions différenciées selon les drogues et sont largement structurées par leur proximité à l'usage. Tandis que les consommateurs d'héroïne et de cocaïne demeurent associés à des images fortement stigmatisantes, les opinions formulées à propos des usagers de cannabis sont de plus en plus ambivalentes, notamment en raison de la diffusion large de cette drogue au sein de la population adulte. Malgré cela, les évolutions récentes concernant les opinions sur la législation sur le cannabis et les drogues illicites en général ont peu évolué avec notamment une diminution du soutien à la dépénalisation pour les consommateurs de cannabis.

À l'instar des exercices précédents, les opinions et représentations demeurent structurées selon l'âge et le sexe des répondants. Mais, pour la première fois, l'analyse des opinions et représentations s'est aussi faite à l'aune de la proximité des répondants aux drogues, en tenant compte de leurs usages propres ainsi que de la connaissance d'éventuels usagers dans leur entourage. Cette proximité constitue la principale variable structurante des représentations tant sur les drogues que sur les usagers ou sur le type de réponses publiques à apporter. Dès lors, les éditions ultérieures de l'enquête confirmeront si la baisse des usages de drogues observée parmi les jeunes générations à l'adolescence depuis dix ans occasionne des transformations de leurs opinions sur ces sujets.

Méthodologie

■ Enquête sur les représentations, opinions et perceptions sur les psychotropes, EROPP

L'édition 2023 d'EROPP, dont la méthodologie est similaire à celle des enquêtes Baromètre santé des années antérieures, consiste en une enquête téléphonique de type *computer-assisted telephone interview*. Du fait de l'utilisation préférentielle du téléphone mobile par une partie de la population, y compris parmi ceux disposant d'une ligne fixe, deux échantillons aléatoires ont été constitués (numéros générés aléatoirement) : l'un interrogé sur ligne fixe, l'autre sur téléphone mobile.

L'enquête de terrain, confiée à l'institut Ipsos, s'est déroulée du 22 mars au 29 juillet 2023 auprès d'un échantillon représentatif de la population francophone de France hexagonale âgée de 18 à 75 ans. L'échantillon comprend

au total 14 984 personnes. La passation du questionnaire a duré en moyenne vingt-huit minutes. Le module sur les représentations et opinions des Français sur les drogues, qui fait l'objet de l'analyse du présent rapport, a été posé à 2 718 personnes.

Les données ont été redressées sur la structure de la population française décrite dans l'enquête emploi en continu de 2022 à partir des variables croisées suivantes : sexe, âge, région de résidence, taille d'unité urbaine, taille du foyer et niveau de diplôme.

Bibliographie

Liens accessibles au 20/06/2025

Beck F., Peretti-Watel P. (2000) EROPP 99 : enquête sur les représentations, opinions et perceptions relatives aux psychotropes. Paris, OFDT, 203 p.

Costes J.-M., Le Nézet O., Spilka S., Laffiteau C. (2010) Dix ans d'évolution des perceptions et des opinions des Français sur les drogues (1999-2008). *Tendances*, OFDT, n° 71, 6 p.

MILDECA (2023) Stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives 2023-2027. Paris, MILDECA, 56 p.

Obradovic I., Protais C., Le Nézet O. (2021) Cinquante ans de réponse pénale à l'usage de stupéfiants (1970-2020). *Tendances*, OFDT, n° 144, 8 p.

OFDT (2023) Les drogues à 17 ans. Analyse de l'enquête ESCAPAD 2022. *Tendances*, OFDT, n° 155, 8 p.

OMS (2024) Plan d'action mondial contre l'alcool 2022-2030. Genève, Organisation mondiale de la santé, 38 p.

Spilka S., Le Nézet O., Janssen E., Brissot A., Philippon A., Chyderiotis S. (2019) Drogues : perceptions des produits, des politiques publiques et des usagers. *Tendances*, OFDT, n° 131, 8 p.

Spilka S., Le Nézet O., Janssen E., Brissot A., Philippon A., Eroukmanoff V. (2024) Les niveaux d'usage des drogues illicites en France en 2023. *Tendances*, OFDT, n° 164, 4 p.

Touzani R., Allaire C., Schultz E., Ousseine Y., Dembélé E., Rigal L., Vandentorren S., Guillemin F., Rouquette A., Mancini J. (2024) Littératie en santé : Rapport de l'étude Health Literacy Survey France 2020-2021. Saint-Maurice, Santé publique France, coll. Études et enquêtes, 99 p.

Tovar M.-L., Le Nézet O., Bastianic T. (2013) Perceptions et opinions des Français sur les drogues. *Tendances*, OFDT, n° 88, 6 p.

Van den Broucke S. (2017) La littératie en santé : un concept critique pour la santé publique. *La Santé en action*, n° 440, p. 11-13.

Remerciements

Les membres du comité de pilotage scientifique : Raphaël Andler (SpF), Morgane Austruy (ANJ), Régis Bigot (Crédoc), Marie Jauffret-Roustide (Inserm), Viêt Nguyen Thanh (SpF) et Fabrice Guilbaud (Université de Picardie Jules Verne).

Cette étude a été financée par le Fonds de lutte contre les addictions, géré par la Caisse nationale de l'assurance maladie.



Observatoire français des drogues et des tendances addictives

69 rue de Varenne 75007 Paris

Tél : 01 41 62 77 16

e-mail : ofdt@ofdt.fr

www.ofdt.fr

N° ISBN : 978-2-488392-04-4

Crédit photo couverture : © Estherpoon (Adobe Stock)